



Un village entre Fier et Parmelan

LISTE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE DINGY ST CLAIR
55 place de l'église
74230 DINGY-SAINT-CLAIR

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023

A 19H

A l'issue de la séance du conseil municipal du 22 juin 2023, sont listées ci-dessous les délibérations examinées et points inscrits à l'ordre du jour, conformément à l'article L 212125 du code général des collectivités territoriales, modifié par l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021.

Délibération	Description	Décision du Conseil Municipal
	Désignation du secrétaire de séance	Désigné
	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 avril 2023	Approuvé
	Compte-rendu des décisions du Maire	Prend acte
BUDGET – FINANCES		
38/2023	Budget principal : décision modificative n°1	Approuvé
39/2023	Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57	Approuvé
40/2023	Tarifs d'occupation des salles communales – rectification partielle	Approuvé
TRAVAUX-PROJETS		
41/2023	Convention de mandat avec l'Association Foncière Pastorale Dran-Ablon-Cruet pour la réalisation de travaux chalet d'alpage d'Ablon	Approuvé
42/2023	Projet de bâtiment intergénérationnel – Commission de travail	Approuvé
FONCTIONNEMENT DU CM		
43/2023	Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux	Approuvé
FONCIER COMMUNAL		
44/2023	Acquisition des parcelles forestières - Les Fournets, Les Forts, le Chatelet, au Pleureau, A Denise, Dreux	Approuvé
45/2023	Acquisition de parcelles forestières – Sous Rari, Les Forts, Les Echavions, Touvière, Sur le Crêt, les Guargues, Sur les Fournets, le Chatelet	Approuvé
SERVICES		
46/2023	Rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes	Prend acte
47/2023	Rapport Annuel de fonctionnement 2021 du Syndicat Intercommunal ABD	Prend acte

Fait à Digny St Clair, le 23.06.2023

Le Maire,

Laurence AUDETTE

Affiché et publié le 23.06.2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DINGY-SAINT-CLAIR

L'an deux mille vingt-trois, le vingt deux juin, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Laurence AUDETTE, maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 16.06.2023

Membres présents : Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL, Philippe GAULTIER, Catherine MARGUERET, Myriam CADOUX, Laurent CHIABAUT, Hubert JOUVENOD, Josselin MAUXION, Bruno PUECH, Anne ROCHE BOUVIER

Membres excusés : Boris FOURNIER (pouvoir à Bruno DUMEIGNIL), Anne-Laurence MAZENQ (pouvoir à Bruno PUECH), Sophie GRESILLON (pouvoir à Catherine MARGUERET), Axelle JORCIN, Marie Louise MENDY

Le quorum est atteint. Secrétaire de séance : M. Josselin MAUXION.

BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE N°1 : N°38-2023

Rapporteur : Monsieur Josselin MAUXION

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment R.2311-9,

Vu la délibération n° 30/2023 du 06 avril 2023 du conseil municipal de Dingy-Saint-Clair approuvant le budget primitif pour l'année 2023,

Considérant la nécessité de corriger une erreur d'imputation du chapitre 79, qui n'existe pas en nomenclature M57, en vue de permettre l'enregistrement attendu d'indemnités d'assurance,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par vote à main levée, avec 13 voix POUR :

➤ **VOTE les virements de crédits suivants sur le budget Principal 2023, décision modificative n°1 :**

Désignation des articles	DIMINUTION	AUGMENTATION
SECTION FONCTIONNEMENT		
79 Transfert de charges	39 970	
total chapitre 79	39 970	
75 Autres produits de gestion		39 970
total chapitre 70		39 970
TOTAL BUDGET FONCTIONNEMENT	39 970	39 970

A Dingy-Saint-Clair, le 26.06.2023

Le Maire,
Laurence AUDETTE



le secrétaire de séance
Josselin MAUXION



Ainsi fait et délibéré en séance aux dates et lieux susdits.

Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par télétransmission en préfecture le 26.06.2023 et mise en ligne le 26.06.2023 – Le Maire, Laurence AUDETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DINGY-SAINT-CLAIR

L'an deux mille vingt-trois, le vingt deux juin, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Laurence AUDETTE, maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 16.06.2023

Membres présents : Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL, Philippe GAULTIER, Catherine MARGUERET, Myriam CADOUX, Laurent CHIABAUT, Hubert JOUVENOD, Josselin MAUXION, Bruno PUECH, Anne ROCHE BOUVIER

Membres excusés : Boris FOURNIER (pouvoir à Bruno DUMEIGNIL), Anne-Laurence MAZENQ (pouvoir à Bruno PUECH), Sophie GRESILLON (pouvoir à Catherine MARGUERET), Axelle JORCIN, Marie Louise MENDY

Le quorum est atteint. Secrétaire de séance : M. Josselin MAUXION.

FONGIBILITE DES CREDITS BUDGETAIRES DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57 : N°39-2023

Rapporteur : Josselin MAUXION

La commune a opté pour la nomenclature M57 à partir du 1^{er} janvier 2023.

Cette instruction donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Cette fongibilité permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-21 du Code général des collectivités territoriales (Rapport sur les Décisions du Maire).

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019, N °2018-1317 du 28 décembre 2018,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Vu la délibération 31/2022 du 9 juin 2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01.01.2023,

Considérant l'intérêt de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée avec 13 voix POUR :

➤ **AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget, dans l'exercice du budget principal et du budget Forêt.

➤ **AUTORISE le Maire à signer tout document s'y rapportant.**

A Dingy-Saint-Clair, le 26.06.2023

Le Maire,
Laurence AUDETTE

le secrétaire de séance
Josselin MAUXION



Ainsi fait et délibéré en séance aux dates et lieux susdits.

Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par télétransmission en préfecture le 26.06.2023 et mise en ligne le 26.06.2023 – Le Maire, Laurence AUDETTE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Mairie de DINGY-SAINT-CLAIR

Utilisateur : AUDETTE Laurence

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	392023CM
Objet :	Délibération 39.2023 fongibilité des crédits en
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-06-22 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	074-217401025-20230622-392023CM-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 074-217401025-20230622-392023CM-DE-1-1_0.xml	text/xml	869 o
Document principal (Délibération) Nom original : 39.2023 FONGIBILITE DES CREDITS M57.pdf Nom métier : 99_DE-074-217401025-20230622-392023CM-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	196.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

État	Date	Message
Posté	26 juin 2023 à 09h34min54s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 juin 2023 à 09h34min55s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 juin 2023 à 09h34min59s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 juin 2023 à 09h35min03s	Reçu par le MI le 2023-06-26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DINGY-SAINT-CLAIR

L'an deux mille vingt-trois, le vingt deux juin, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Laurence AUDETTE, maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 16.06.2023

Membres présents : Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL, Philippe GAULTIER, Catherine MARGUERET, Myriam CADOUX, Laurent CHIABAUT, Hubert JOUVENOD, Josselin MAUXION, Bruno PUECH, Anne ROCHE BOUVIER

Membres excusés : Boris FOURNIER (pouvoir à Bruno DUMEIGNIL), Anne-Laurence MAZENQ (pouvoir à Bruno PUECH), Sophie GRESILLON (pouvoir à Catherine MARGUERET), Axelle JORCIN, Marie Louise MENDY

Le quorum est atteint. Secrétaire de séance : M. Josselin MAUXION.

TARIFS D'OCCUPATION DES SALLES COMMUNALES – RECTIFICATION PARTIELLE DE LA DELIBERATION 23-2023 : N°40-2023

Par délibération n°23/2023 du 6 avril 2023, le Conseil Municipal a approuvé les tarifs des salles communales applicables à compter du 1^{er} septembre 2023.

L'application d'une gratuité à l'occasion des cérémonies d'obsèques n'étant pas conforme aux règles du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal d'apporter une rectification à la délibération adoptée. L'application d'une tarification à l'euro symbolique étant possible, la rectification est proposée dans ce sens.

TARIFICATION LOCATION SALLE MICHEL DOCHE (sans mise à disposition de vaisselle et hors prestation ménage)

	Privés & organismes extérieurs	Privés résidents Dingy
Cérémonie d'obsèques (4h max)	80€	1€

Toutes les autres dispositions de la délibération 23/2023 demeurent inchangées,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par votre à main levée avec 13 POUR :

- **APPROUVE**, le tarif de location de la salle Michel Doche à l'euro symbolique pour les réservations consécutives à des cérémonies d'obsèques par des personnes privées résidant ou ayant résidé à minima 5 ans sur la commune, ou étant titulaires ou ayant-droit d'une concession dans le cimetière communal.

A Dingy-Saint-Clair, le 26.06.2023

Le Maire,
Laurence AUDETTE



le secrétaire de séance
Josselin MAUXION



Ainsi fait et délibéré en séance aux dates et lieux susdits.

Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par télétransmission en préfecture le 26.06.2023 et mise en ligne le 26.06.2023 – Le Maire, Laurence AUDETTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE DINGY-SAINT-CLAIR**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt deux juin, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Laurence AUDETTE, maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 16.06.2023

Membres présents : Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL, Philippe GAULTIER, Catherine MARGUERET, Myriam CADOUX, Laurent CHIABAUT, Hubert JOUVENOD, Josselin MAUXION, Bruno PUECH, Anne ROCHE BOUVIER

Membres excusés : Boris FOURNIER (pouvoir à Bruno DUMEIGNIL), Anne-Laurence MAZENQ (pouvoir à Bruno PUECH), Sophie GRESILLON (pouvoir à Catherine MARGUERET), Axelle JORCIN, Marie Louise MENDY

Le quorum est atteint. Secrétaire de séance : M. Josselin MAUXION.

CONVENTION DE MANDAT AVEC L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DRAN-ABLON-CRUET POUR LA REALISATION DE TRAVAUX CHALET D'ALPAGE D'ABLON - N°41-2023

Rapporteur : M. Bruno DUMEIGNIL

L'Association Foncière Pastorale (AFP) Dran Ablon Cruet missionnée par la commune de Dingy-Saint Clair souhaite intervenir sur l'unité pastorale d'Ablon, propriété communale qui abrite une activité pastorale laitière avec transformation fromagère en AOP Reblochon.

Les travaux ont pour objet la rénovation des sols et murs de l'atelier de fabrication fromagère par la pose de nouveaux carrelages et faïences.

La convention qui est soumise à l'approbation du Conseil Municipal, précise les missions suivantes confiées à l'AFP :

- montage administratif et élaboration du plan de financement,
- choix des prestataires,
- Etablissement, signature et gestions des contrats de conseil, de maîtrise d'œuvre et de travaux après approbation du choix des prestataires,
- Versement de la rémunération aux prestataires,
- Suivi du chantier sur le plan de l'avancement technique, financier et administratif,
- réception des ouvrages et accomplissement de tous les actes afférents aux attributions mentionnées ci-dessus.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	EUROS HT	EUROS TTC
Travaux ESTIMATIF DEVIS ETS FLORIAN GANEAO Carrelage	6 745.00	8 094.48
Conseil à membres SEA 74	650.00	650.00
TOTAL	7 395.40	8 744.48
RECETTES		
Financement sollicité SUBVENTION PLAN PASTORAL TERRITORIAL FIER ARAVIS		5 099.52
Participation commune de Dingy St Clair		3 644.96
TOTAL		8 744.48

La participation de la commune à la section de fonctionnement de l'AFP se monte pour l'opération à 174.89 euros (2% du coût total de l'opération)

La commune versera sa participation à l'AFP en totalité au démarrage des travaux, elle s'engage à effectuer l'avance de trésorerie à l'AFP dans l'attente du versement des subventions. Un remboursement sera alors effectué par l'AFP à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par vote à main levée avec 13 voix POUR :

- **AUTORISE** l'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE à mettre en œuvre les travaux ci-dessus énoncés,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet,
- **VALIDE** le plan de financement tel que proposé et autorise la commune effectuer l'avance de trésorerie dans l'attente du paiement des subventions.
- **DIT** que les sommes restant à charge et frais financiers pour la commune sont inscrites au budget principal 2023.

A Dingy-Saint-Clair, le 26.06.2023

Le Maire,
Laurence AUDETTE

le secrétaire de séance
Josselin MAUXION

Ainsi fait et délibéré en séance aux dates et lieux susdits.

Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par télétransmission en préfecture le 26.06.2023 et mise en ligne le 26.06.2023 – Le Maire, Laurence AUDETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DINGY-SAINT-CLAIR

L'an deux mille vingt-trois, le vingt deux juin, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Laurence AUDETTE, maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 16.06.2023

Membres présents : Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL, Philippe GAULTIER, Catherine MARGUERET, Myriam CADOUX, Laurent CHIABAUT, Sophie GRESILLON, Hubert JOUVENOD, Josselin MAUXION, Bruno PUECH, Anne ROCHE BOUVIER

Membres excusés : Boris FOURNIER (pouvoir à Bruno DUMEIGNIL), Anne-Laurence MAZENQ (pouvoir à Bruno PUECH), Axelle JORCIN, Marie Louise MENDY

Le quorum est atteint. Secrétaire de séance : M. Josselin MAUXION.

PROJET DE BATIMENT INTERGENERATIONNEL : COMMISSION DE TRAVAIL - N°42/2023

Rapporteur : madame le Maire

Madame le Maire :

Rappelle que la commune s'est engagée depuis plusieurs années dans un projet intergénérationnel sur un tènement foncier d'environ 4900m² situé dans le bas du village, composé des parcelles suivantes :

-D659 et 660 acquises en 2020 et actuellement en portage EPF

-D658 en cours d'acquisition avec portage EPF

-D808 appartenant à la commune et comprenant l'ancienne maison forestière.

Ce tènement fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP n°6) dans le Plan Local d'Urbanisme, dont la vocation est « *d'accueillir un espace intergénérationnel, composé de bâtiments d'habitation, de locaux partagés et d'espaces extérieurs aménagés pour accueillir des personnes de tous âges, correspondant au besoin de la commune* »

La commune envisage de lancer un « **appel à projet opérateurs** » pour permettre la réalisation de ce projet ; parallèlement, elle souhaite que ce projet relève de **l'habitat inclusif**, notamment pour les personnes âgées, avec des activités et des services proposés, afin de les soutenir dans leur perte d'autonomie.

Pour ce faire, le programme devra comprendre des locaux partagés pour les résidents et habitants (locaux d'animation, et d'activités, espaces partagés). Une réflexion sera engagée sur le projet de vie sociale et partagée.

Expose que, pour la réalisation de ce projet, la commune pourrait céder ces terrains à un opérateur qui proposerait de réaliser un projet en adéquation avec l'OAP.

Précise que le choix de l'acquéreur du terrain pourrait se faire librement par la commune et que la cession pourrait intervenir de gré à gré. S'agissant d'une cession foncière avec charges, elle ne serait soumise à aucune obligation de mesure de publicité et de mise en concurrence particulière.

Expose toutefois que, pour le choix de l'opérateur, il serait préférable d'organiser une consultation sur la base d'un appel à projet, les projets attendus devant répondre à un **cahier des charges précis sur la granulométrie, nombre et type de logements, ...** faisant concourir une sélection d'équipes en charge de la conception, la réalisation et l'exploitation de l'opération, puis de choisir l'une d'entre elles sur la base du meilleur compromis entre la qualité du projet proposé et le prix offert en contrepartie de la remise du foncier.

Invite le conseil municipal à désigner une commission ad hoc composée de **Laurence AUDETTE, Philippe GAULTIER, Catherine MARGUERET, Sophie GRESILLON et Bruno PUECH** afin de :

- Piloter la procédure d'appel à projet,
- Valider les pièces constituant l'appel à projet (règlement, cahier des charges, ...)
- Sélectionner au moins 3 équipes admises à concourir, dans la limite de 6,

- Recueillir et analyser les offres et procéder au classement de
- Auditionner les équipes sélectionnées en tant que de besoin
- Choisir les personnes qualifiées (dans la limite de 3 en sus de l'AMO) pouvant être associées à l'audition des équipes, (architectes du CAUE, membres des commissions consultatives extérieurs au conseil municipal,...)

Fait observer que cet appel à projet ne relève pas des règles des contrats de la commande publique, étant donné qu'il s'agit uniquement d'une cession du foncier communal sous la forme d'une vente à charge avec le respect de l'ensemble des règles tant consignées au Cahier des Charges, que celles, plus générales, émanant du code de l'urbanisme ou de la construction, et la remise d'un prix foncier, objet même de la consultation.

Fait observer également que le conseil municipal a tout loisir, si nécessaire, de ne pas donner suite à cette consultation suivant les recommandations de la commission ou s'il constatait que le projet n'apporte pas toutes les garanties attendues, tant financières que qualitatives.

Invite le conseil à se prononcer pour initier cette démarche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée avec 13 voix POUR :

- Approuve le principe d'une consultation d'opérateurs sur la base d'un appel à projet en vue de céder le foncier d'assiette pour un programme « Bâtiment intergénérationnel »
- Confirme la composition de la commission ad hoc qui sera présidée par Madame le Maire ou son représentant et désigne **Philippe GAULTIER, Catherine MARGUERET, Sophie GRESILLON et Bruno PUECH**
- Dit que la commission pourra recueillir l'avis des personnes qualifiées suivantes, lors de l'audition des équipes dans la limite de 3 personnes : Architectes du CAUE, membres des commissions consultatives extérieurs au conseil municipal,...
- Mandate la commission ad hoc ainsi constituée pour établir un projet de règlement de consultation, finaliser le cahier des charges confirmant les éléments de programme et explicitant notamment les contraintes ou règles applicables à ce périmètre, ainsi que les attentes qualitatives pour une bonne insertion du programme dans son environnement ;
- Mandate Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cet appel à projet.

A Dingy-Saint-Clair, le 26.06.2023

Le Maire,
Laurence AUDETTE



le secrétaire de séance
Josselin MAUXION



Ainsi fait et délibéré en séance aux dates et lieux susdits.

Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par télétransmission en préfecture le 26.06.2023 et mise en ligne le 26.06.2023 – Le Maire, Laurence AUDETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DINGY-SAINT-CLAIR

L'an deux mille vingt-trois, le vingt deux juin, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Laurence AUDETTE, maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 16.06.2023

Membres présents : Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL, Philippe GAULTIER, Catherine MARGUERET, Myriam CADOUX, Laurent CHIABAUT, Sophie GRESILLON, Hubert JOUVENOD, Josselin MAUXION, Bruno PUECH, Anne ROCHE BOUVIER

Membres excusés : Boris FOURNIER (pouvoir à Bruno DUMEIGNIL), Anne-Laurence MAZENQ (pouvoir à Bruno PUECH), Axelle JORCIN, Marie Louise MENDY

Le quorum est atteint. Secrétaire de séance : M. Josselin MAUXION.

DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS LOCAUX - N°43-2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants dans leur rédaction à venir au 1er juin 2023,

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (article 218),

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local,

Considérant que le référent déontologue ou le collège de référents déontologue doit être désigné par délibération des organes délibérants avant le 1^{er} juin 2023 ;

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences ; que le référent déontologue ne peut être choisi parmi les personnes exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées un mandat d'élu local, ou n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ;

Considérant que plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes visés à l'article L 5721-2 peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes ;

Considérant l'accord de la personne proposée,

Après en avoir délibéré par vote à main levée avec 11 voix POUR et 2 abstentions, le conseil municipal DECIDE :

➤ Article 1 : Désignation du référent déontologue

M. Jean-Olivier VIOUT est nommé en qualité de référent déontologue des élus, jusqu'à l'expiration du mandat 2020-2026. Au terme de cette durée, il peut être procédé, dans les mêmes conditions, au renouvellement de ses missions.

A la demande du référent déontologue, il peut être mis fin à ses fonctions.

➤ Article 2 : Modalités de saisine du référent

Le référent déontologue peut être saisi par tout élu local de la collectivité.

Le référent déontologue pourra être saisi directement par les élus, par voie écrite, de préférence par mail précisant dans son objet « Saisine du référent déontologue – Nom de la collectivité - Confidentiel ».

Avec l'accord des élus qui le sollicitent, la saisine du référent déontologue pourra transiter par la collectivité, dans le respect des obligations de confidentialité rappelées par l'article R. 1111-1-D du CGCT.

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Le référent étudiera les éléments transmis par l'élu, pourra demander des informations complémentaires (par écrit ou à l'oral) et pourra recevoir l'élu afin de préparer son conseil.

➤ **Article 3 : Modalités de délivrance du conseil**

Le référent déontologue doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. A cet égard, il ne peut recevoir d'injonctions extérieures.

Le référent communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande, par écrit ou à l'oral, en fonction du souhait de l'élu concerné.

Les avis et conseils donnés par le référent déontologue demeurent consultatifs.

➤ **Article 4 : Rémunération du référent déontologue**

Le référent déontologue sera rémunéré par une indemnité de vacation dont le montant est fixé par dossier traité, conformément à l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.

Cette indemnité sera versée par la commune selon des modalités à déterminer ultérieurement.

Des frais éventuels de transport et d'hébergement peuvent être pris en charge en cas de besoin dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale

A Dingy-Saint-Clair, le 26.06.2023

Le Maire,
Laurence AUDETTE

le secrétaire de séance
Josselin MAUXION

Ainsi fait et délibéré en séance aux dates et lieux susdits.

Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par télétransmission en préfecture le 26.06.2023 et mise en ligne le 26.06.2023 – Le Maire, Laurence AUDETTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE DINGY-SAINT-CLAIR**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt deux juin, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Laurence AUDETTE, maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 16.06.2023

Membres présents : Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL, Philippe GAULTIER, Catherine MARGUERET, Myriam CADOUX, Laurent CHIABAUT, Sophie GRESILLON, Hubert JOUVENOD, Josselin MAUXION, Bruno PUECH, Anne ROCHE BOUVIER

Membres excusés : Boris FOURNIER (pouvoir à Bruno DUMEIGNIL), Anne-Laurence MAZENQ (pouvoir à Bruno PUECH), Axelle JORCIN, Marie Louise MENDY

Le quorum est atteint. Secrétaire de séance : M. Josselin MAUXION.

ACQUISITION DES PARCELLES FORESTIERES - LES FOURNETS, LES FORTS, LE CHATELET, AU PLEUREAU, A DENISE, DREUX – N°44/2023

Rapporteur : M. Bruno DUMEIGNIL

Par courrier du 8 février 2023, Madame Béatrice THOLLON a proposé à la commune de lui céder plusieurs parcelles boisées situées lieux-dits « les Fournets, Les Forts, Le Chatelet, au Pleureau, A Denise et A Dreux ».

L'estimation financière établie par l'agent référent de l'Office National des Forêts de 5000 euros a été acceptée par le vendeur, frais d'actes en sus pour la commune.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'acquisition de ces parcelles aux conditions sus-énoncées.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'accord de Mme THOLLON du 19.06.2023,

Considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir lesdites parcelles au vu de leurs emplacements et de l'intérêt sylvicole qu'elles représentent,

Considérant les parcelles :

SECTION	N°parcelle	Lieu-dit	Surface ha
OB	1155	Les Fournets	0.2120
OB	1154	Les Fournets	0.0560
OB	1137	Sur les Fournets	0.5970
OB	957	Les Echavions	0.0720
OB	940	A Denise	0.0763
OB	1363	Dreux	0.0967
OB	1296	Le Chatelet	0.3466
OB	915	Les Forts	0.3761
OB	918	Les Forts	0.3720
OB	941	A Denise	0.2020
OB	420	Aux Fieugy	0.1208
OB	1160	Les Fournets	0.0505
OB	1153	Les Fournets	0.0704
OB	1156	Les Fournets	0.0800
OD	131	Au Pleureau	0.1764
OB	1283	Le Chatelet	0.1923
TOTAL			3.10 ha

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

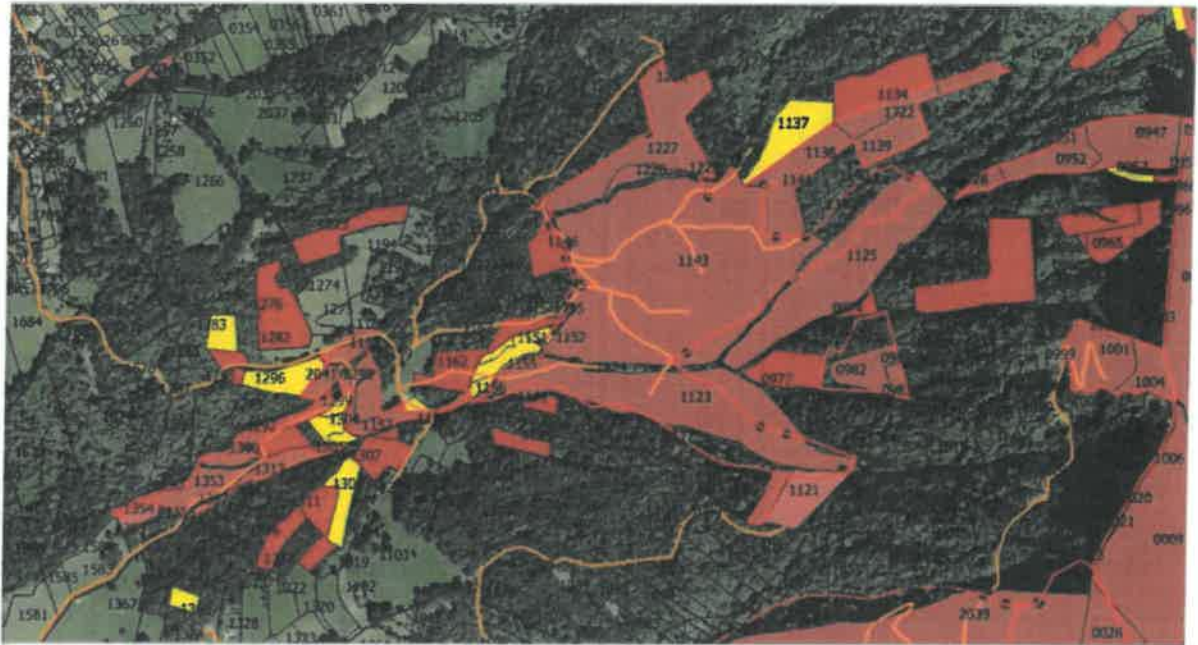
Publié le 26/06/2023

ID : 074-217401025-20230622-442023CM-DE

S'LO

Après en avoir délibéré, par vote à main levée avec 13 voix POUR , le Conseil municipal :

- **Décide d'acquérir auprès de Mme THOLLON les parcelles énoncées pour une surface totale de 3.10 ha au prix de 5000 €,**
- **Précise que les frais d'acte seront à la charge de la commune**
- **Dit que le prix d'acquisition et frais d'acte sont prévus au budget Forêt 2023,**
- **Autorise Madame la Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte authentique et tous les documents afférents à cette opération**
- **Dit que les parcelles seront soumises au régime Forestier dont la gestion est confiée à l'ONF**



En rouge : communale ou achat en cours

En jaune proposition de vente : Mme THOLLON Béatrice.

A Dingy-Saint-Clair, le 26.06.2023

Le Maire,
Laurence AUDETTE

le secrétaire de séance
Josselin MAUXION

Ainsi fait et délibéré en séance aux dates et lieux susdits.

Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par télétransmission en préfecture le 26.06.2023 et mise en ligne le 26.06.2023 – Le Maire, Laurence AUDETTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE DINGY-SAINT-CLAIR**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt deux juin, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Laurence AUDETTE, maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 16.06.2023

Membres présents : Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL, Philippe GAULTIER, Catherine MARGUERET, Myriam CADOUX, Laurent CHIABAUT, Sophie GRESILLON, Hubert JOUVENOD, Josselin MAUXION, Bruno PUECH, Anne ROCHE BOUVIER

Membres excusés : Boris FOURNIER (pouvoir à Bruno DUMEIGNIL), Anne-Laurence MAZENQ (pouvoir à Bruno PUECH), Axelle JORCIN, Marie Louise MENDY

Le quorum est atteint. Secrétaire de séance : M. Josselin MAUXION.

ACQUISITION DE PARCELLES FORESTIERES – SOUS RARI, LES FORTS, LES ECHAUVIENS, TOUVIERE, SUR LE CRET, LES GUARGUES, SUR LES FOURNETS, LE CHATELET : – N°45/2023

Rapporteur : Bruno DUMEIGNIL

Par courrier du 28 octobre 2021, Madame Catherine JOSSERAND- CHAMOT, représentant l'indivision DUFURNET a proposé à la commune de lui céder plusieurs parcelles boisées situées lieux-dits « Sous Rari, les Forts, les Echauvions, Touviere, sur le Cret, les Guargues, sur les Fournets, le Chatelet».

L'estimation financière établie par l'agent référent de l'Office National des Forêts de 15000 euros a été acceptée par le vendeur, frais d'actes en sus pour la commune.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'acquisition de ces parcelles aux conditions sus-énoncées.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'accord de Me CHAMOT du 6 février 2023,

Considérant l'intérêt pour la commune d'acquiescer lesdites parcelles au vu de leurs emplacements et de l'intérêt sylvicole qu'elles représentent,

Considérant les parcelles suivantes :

SECTION	N°parcelle	Lieu-dit	Surface ha	SECTION	N°parcelle	Lieu-dit	Surface ha
B	299	Sous Rari	15a 48 ca	B	1114	Les Guargues	18a14ca
B	301	Sous Rari	16a 48ca	B	1134	Sur les Fournets	74a72ca
B	907 (BND)	Les Forts	3ha00a00ca	B	1146	Les Fournets	33a42ca
B	919	Les Forts	8a86ca	B	1151	Les Fournets	21a74ca
B	921	Les Forts	10a35ca	B	1162	Les Fournets	39a60ca
B	922	Les Forts	82a00ca	B	1273	Le Chatelet	47a00ca
B	936	A Denise	28a20ca	B	1276	Le Chatelet	66a50ca
B	960	Les Echauvions	4a12ca	B	1284	Le Chatelet	10a03ca
B	965(BND)	Les Echauvions	40a80ca	B	1295	Le Chatelet	5a00ca
B	966	Les Echauvions	2a00ca	B	1301	Le Chatelet	18a80ca
B	967	Les Echauvions	35a23ca	B	1306	Sur le Crêt	4a13ca
B	970	Les Echauvions	1ha00a10ca	B	1307	Sur le Crêt	31a20ca
B	974	Les Echauvions	9a20ca	B	1311	Sur le Crêt	27a60ca
B	977	Touvière	46a20ca	B	1316	Sur le Crêt	23a60ca
B	1111	Les Guargues	9a40ca	B	1318	Sur le Crêt	11a90ca
				C	1190	Les Perrières Noir	27a55ca

				C	1191	Envoyé en préfecture le 26/06/2023 Reçu en préfecture le 26/06/2023 Publié le 26/06/2023 ID : 074-217401025-20230622-152623CM-DE	
				C	1192	Les Perrières	20a03ca
			7ha08a42ca				4ha98a96ca
Total : 12 ha 07 a 38 ca							

Après en avoir délibéré, par vote à main levée avec 13 voix POUR, le Conseil municipal :

- Décide d'acquérir auprès de l'indivision représentée par Mme CHAMOT les parcelles énoncées pour une surface totale de 12 ha 07 a 38 ca au prix de 15 000 €,
- Précise que les frais d'acte seront à la charge de la commune
- Dit que le prix d'acquisition et frais d'acte sont prévus au budget Forêt 2023,
- Autorise Madame la Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte authentique et tous les documents afférents à cette opération
- Dit que les parcelles (hors BND) seront soumises au régime Forestier dont la gestion est confiée à l'ONF



A Dingy-Saint-Clair, le 26.06.2023

Le Maire,
Laurence AUDETTE



le secrétaire de séance
Josselin MAUXION



Ainsi fait et délibéré en séance aux dates et lieux susdits.

Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par télétransmission en préfecture le 26.06.2023 et mise en ligne le 26.06.2023 – Le Maire, Laurence AUDETTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE DINGY-SAINT-CLAIR**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt deux juin, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Laurence AUDETTE, maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 16.06.2023

Membres présents : Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL, Philippe GAULTIER, Catherine MARGUERET, Myriam CADOUX, Laurent CHIABAUT, Sophie GRESILLON, Hubert JOUVENOD, Josselin MAUXION, Bruno PUECH, Anne ROCHE BOUVIER

Membres excusés : Boris FOURNIER (pouvoir à Bruno DUMEIGNIL), Anne-Laurence MAZENQ (pouvoir à Bruno PUECH), Axelle JORCIN, Marie Louise MENDY

Le quorum est atteint. Secrétaire de séance : M. Josselin MAUXION.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES— N°46-2023

Rapporteur : Laurence AUDETTE

La loi Chevènement a introduit un article L 5211-39 au Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année un rapport d'activité au Maire de chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par le Conseil Communautaire.

Ce rapport retrace l'activité de la Communauté de communes. Aucun contenu particulier n'est exigé par le Législateur. Le Maire doit en faire communication au Conseil Municipal en séance publique. Ce rapport a pour objet principal de permettre l'instauration d'un débat démocratique au sein des Conseils Municipaux des communes membres de la Communauté de communes.

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L5211-39 ;

VU le rapport d'activité reçu le 7 juin 2023,

CONSIDERANT que les communes membres de la Communauté de communes, conformément à l'article L5211-39 du CGCT, doivent prendre acte de la transmission du rapport annuel d'activités de la Communauté de communes des Vallées de Thônes,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le conseil Municipal, par vote à main levée avec 13 voix POUR :

- **PREND ACTE** de la transmission du rapport annuel d'activités de la Communauté de communes des Vallées de Thônes de l'année 2022

A Dingy-Saint-Clair, le 26.06.2023

Le Maire,
Laurence AUDETTE



le secrétaire de séance
Josselin MAUXION



Ainsi fait et délibéré en séance aux dates et lieux susdits.

Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par télétransmission en préfecture le 26.06.2023 et mise en ligne le 26.06.2023 – Le Maire, Laurence AUDETTE

Rapport d'activités 2022

SOMMAIRE

Edito	p.3
Le territoire des Vallées de Thônes	p.4
Les élus	p.6
Axe 1 : Aménagement équilibré	p.8
Axe 2 : Economie	p.12
Axe 3 : Tourisme	p.17
Axe 4 : Mobilité	p.21
Axe 5 : Patrimoine Naturels et Culturels	p.25
Axe 6 : Transition écologique	p.29
Axe 7 : Cohésion sociale	p.34
Ressources	p.39

EDITO

En faisant la synthèse des actions et services portés par la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, le Rapport d'Activités 2022 permet de mettre en lumière le travail quotidien des équipes et les faits marquants de l'année. Redevenue une année « normale » après l'épisode du Covid, 2022 est toutefois exceptionnelle par le retour de l'inflation, des taux d'intérêts en hausse et d'une forte tension sur certains approvisionnements comme sur les ressources humaines.

En 2022, les questions des mobilités sous toutes leurs formes, nous ont fortement mobilisées aux côtés de la Région, compétente dans ce domaine. Afin de mieux comprendre les nouveaux enjeux du territoire et agir face au changement climatique nous avons lancé le Plan Climat Air Energie Territorial. Le renouvellement du Programme Local de l'Habitat et des Mesures Agro-Environnemental et Climatique sont autant de dossiers qui traitent d'enjeux majeurs pour notre territoire. Et la poursuite des actions en matière de développement économique et agricole et de préservation de nos espaces naturels sont indispensables pour garantir l'identité des Vallées de Thônes.

La Communauté de Communes installée dans ses nouveaux locaux en septembre continue à déployer ses services et à conduire de nombreux projets nécessaires à la cohésion et au développement du territoire. Pour cela, les équipes se renforcent et notre nouvelle Directrice Générale des Services, en poste depuis mai 2022, contribue à consolider leur structuration et leur dynamisme. Je tiens à remercier l'ensemble des agents pour leur engagement au service de la collectivité et du territoire.

Ce rapport vous apportera une vue exhaustive des activités de la CCVT ; faites-en bonne lecture !

Gérard FOURNIER-BIDOZ
Président de la CCVT

Présentation du territoire

LE TERRITOIRE EN BREF

TERRITOIRE



- ★ 349,70 km²
- ★ 19 197 habitants
(source Insee, population janvier 2020)
- ★ 9 271 actifs résidant sur le territoire
- ★ 8 178 emplois, soit 1 116 postes salariés et 2 062 non-salariés

TOURISME



- ★ 1 835 salariés privés
- ★ 412 établissements
- ★ 75 000 lits touristiques
- ★ 4,4 M de nuitées (année 2019 - source Observatoire Savoie Mont-Blanc Tourisme)
- ★ 1,7 M de journées skieurs alpins »
(hiver 2018-2019 - source Observatoire Savoie Mont-Blanc Tourisme)
- ★ 180 000 journées « skieurs nordiques » (hiver 2018-2019 - Massif Bornes Aravis - source Observatoire Savoie Mont-Blanc Tourisme)

★ Emplois par secteur d'activité

- 19,5% Industrie
- 9,5% Construction
- 4% Agriculture



AGRICULTURE

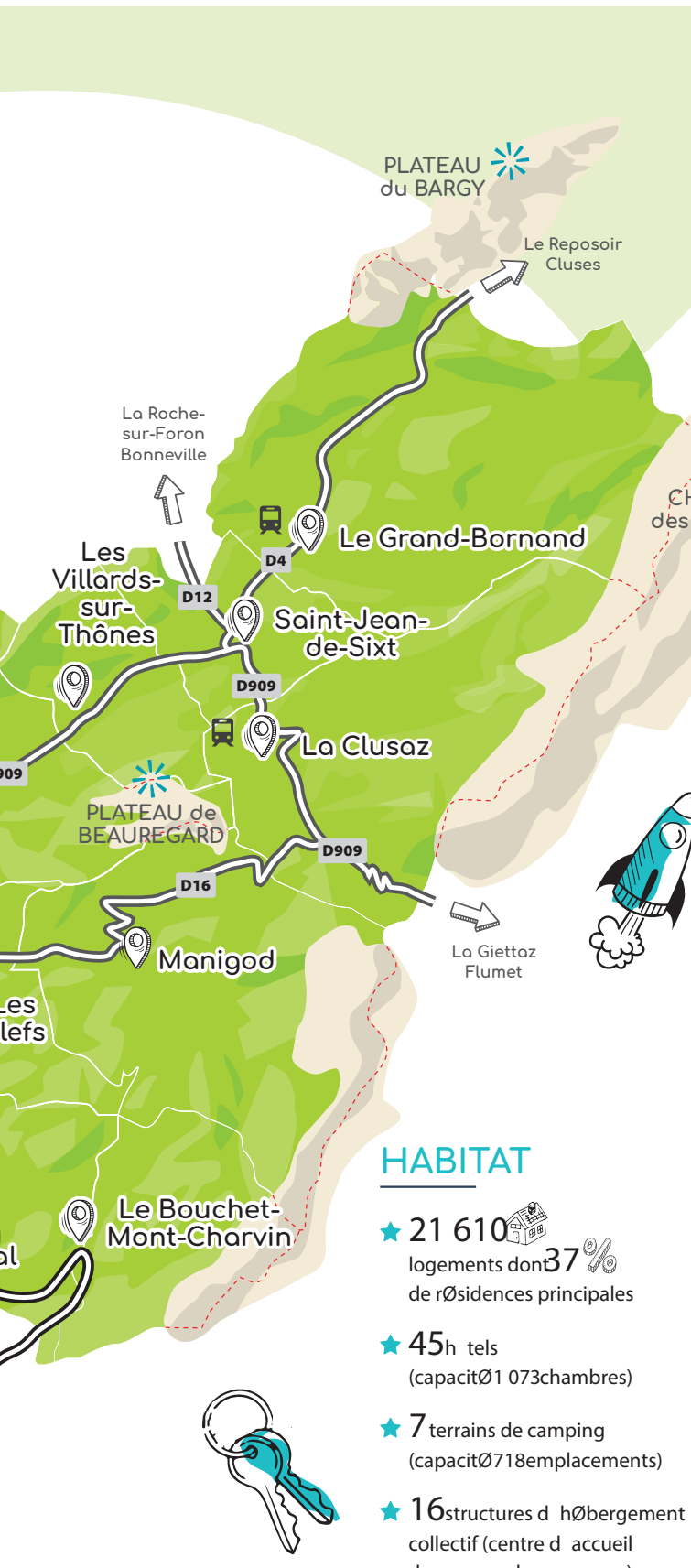


- ★ 3 Indications Géographiques Protégées (IGP) : La Tomme, l'Emmental et la Raclette de Savoie
- ★ 3 Appellations d'Origine Protégée (AOP) Chevrotin, Reblochon et Abondance
- ★ 170 exploitations agricoles
- ★ Plus de 300 emplois directs

LÉGENDE

----- Limite commune et de la CCVT

Un paysage naturel préservé et diversifié. Des atouts touristiques indéniables. Une identité agro-pastorale vivante et des acteurs économiques locaux dynamiques. La Communauté de Communes des Vallées de Thônes, c'est tout cela et même au-delà : un Territoire apprécié pour sa beauté et son identité forte qui s'offrent à ses habitants et visiteurs.



ENVIRONNEMENT

- ★ **84,4%** de forêts et milieux naturels
- ★ **5 sites Natura 2000***
Massif de la Tournette,
Plateau de Beauregard,
Chaîne des Aravis,
Plateau des Glières,
Plateau du Bargy
- ★ **760km** de sentiers
- ★ **2 Espaces Naturels Sensibles (ENS)** :
La Plaine du Fier
L'Alpage Écologique de Sulens



MOBILITÉ

- ★ **349,70km²**
- ★ **19 197 habitants**
(source Insee, population au 1^{er} janvier 2020)
- ★ **70%** de déplacements internes au territoire → **49%** vers les stations


51% vers Thônes



- ★ **30%** de déplacements vers l'extérieur près de 1/3 vers
→ Annecy,
→ Annecy-le-Vieux,
→ Metz-Tessy



HABITAT

- ★ **21 610**  logements dont **37%** de résidences principales
- ★ **45h** tels (capacité 1 073 chambres)
- ★ **7** terrains de camping (capacité 718 emplacements)
- ★ **16** structures d'hébergement collectif (centre d'accueil de groupe, de vacances...)



Les élus

Le bureau communautaire



Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ
Maire des Villards-sur-Thônes



Claude COLLOMB-PATTON –
Adjoint au maire à la
commune de Thônes
1er vice-président



André PERRILLAT-AMÉDÉ
Maire du Grand-Bornand
2e vice-président



Laurence AUDETTE
Maire de Dingy-Saint-Clair
3e vice-présidente



Didier THÉVENET
Maire de La Clusaz
4e vice-président



Pierre BARRUCAND
Maire de la Balme-de-Thuy
5e vice-président



Pierre BIBOLLET
Maire de Thônes
6e vice-président



Philippe ROISINE
Maire de Serraval
7e vice-président



Didier LATHUILLE
Maire de Saint-Jean-de-Sixt
8e vice-président



Franck PACCARD
Maire du Bouchet Mont-
Charvin
9e vice-président



Sébastien BRIAND
Maire des Clefs
conseiller délégué



Stéphane CHAUSSON
Maire de Manigod
conseiller délégué



Catherine HAUETER
Maire d'Alex
conseillère déléguée

Le Conseil communautaire :

Alex

Catherine HAUETER
Patrick HERBIN

La Balme-de-Thuy

Pierre BARRUCAND

Le Bouchet Mont-Charvin

Franck PACCARD

Les Clefs

Sébastien BRIAND
Nathalie BULEUX

La Clusaz

Didier THÉVENET
Alexandre HAMELIN
Pascale MEROTTO

Dingy-Saint-Clair

Laurence AUDETTE
Bruno DUMEIGNIL

Le Grand-Bornand

André PERRILLAT-AMÉDÉ
Jean-Michel DELOCHE
Hélène FAVRE-BONVIN

Manigod

Isabelle LOUBET GUELPA
Stéphane CHAUSSON

Saint-Jean-de-Sixt

Danièle CARTERON
Didier LATHUILLE

Serraval


Philippe ROISINE
Vincent HUDRY-CLERGEON

Thônes

Pierre BIBOLLET
Claude COLLOMB-PATTON
Benjamin DELOCHE
Amandine DUNAND
Chantal PASSET
Gaëlle VERJUS
Nelly VEYRAT-DUREBEX
Jean VULLIET
Stéphane BESSON

Les Villards-sur-Thônes

Gérard FOURNIER-BIDOZ
Odile DELPECH-SINET

An aerial photograph of a mountain valley. In the foreground, a river flows through a lush green valley, flanked by dense forests. A small village with several houses is visible on the left bank. In the middle ground, a larger town or industrial area is situated on a hillside. The background features a range of blue mountains under a sky with scattered white clouds. A semi-transparent grey box is overlaid on the middle of the image, containing text.

Axe 1

Aménagement équilibré

Un bassin de vie dynamique à structurer en s'appuyant sur un aménagement équilibré et de proximité

Urbanisme

Instruction des autorisations d'urbanisme

Depuis le 1er juillet 2015, la CCVT instruit pour le compte des communes les autorisations d'urbanisme :

- Déclarations Préalables
- Certificats d'Urbanisme
- Permis de Construire
- Permis d'Aménager
- Permis de Démolir

La délivrance des autorisations d'urbanisme reste de la compétence exclusive du Maire.



561

dossiers instruits



316

permis de construire



133

déclarations
préalables

Depuis le 1er janvier 2022, un guichet unique dématérialisé pour déposer les autorisations d'urbanisme a été mis en place.

Il permet aux pétitionnaires de déposer et suivre l'instruction des dossiers de demandes d'urbanisme : 47 % des dossiers déposés sont dématérialisés.



898

dossiers
dématérialisés



210 particuliers et
148 professionnels de
l'urbanisme inscrits

Coût : 174 753 € (dont 80% de masse salariale)

Consultations CAUE

La CCVT prend en charge, pour le compte des communes, des consultations auprès de l'architecte conseil du CAUE 74.

En 2022, 58 dossiers ont été traités : 20 en avis sur dossier (à distance) et 38 en rendez-vous.

Coût : 8 554 € (dont 50% pris en charge par le CAUE)

Habitat

En 2022, la CCVT s'est engagée dans la définition de sa nouvelle stratégie Habitat en lançant l'élaboration de son deuxième Programme Local de l'Habitat (PLH) et le renouvellement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). En date du 22 mars 2022, le bureau d'étude Urbanis a été missionné pour mener en parallèle l'étude relative à l'élaboration du PLH et l'étude pré opérationnelle pour le renouvellement de l'OPAH de la CCVT, pour un montant 121 914 € TTC.

Renouvellement du Programme local de l'Habitat (PLH) 2022-2027

Le PLH est le document cadre qui fixe les principes et les objectifs de la politique Habitat intercommunale pour 6 ans.

Le diagnostic a été réalisé entre mai et octobre 2022, et validé en Comité de pilotage le 20 octobre 2022. Il a permis d'identifier les caractéristiques et les enjeux relatifs au logement et à l'habitat sur le territoire de la CCVT, éléments sur lesquels s'appuieront l'élaboration de la stratégie et le plan d'actions.

Tout au long de la démarche, les acteurs de l'habitat et les habitants sont associés pour co-construire la stratégie Habitat. L'avis des habitants et actifs du territoire a été pris en compte dans le cadre d'une enquête en ligne réalisée de juillet à septembre 2022.



492

réponses
Soit environ 6% des ménages

Zoom sur l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - 2016-2021

L'objectif de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2016-2021 était d'aider les propriétaires, occupants et bailleurs, sous conditions de ressources et/ou d'encadrement de loyers, à réaliser leurs travaux d'amélioration de l'habitat (chauffage, isolation, maintien à domicile, assainissement non collectif...)



3,5 M €

de travaux réalisés



67 151 €

de subventions versés à des particuliers en 2022



406 145 €

de subventions votées OPAH 2016-2021

Actuellement, il n'y a plus d'OPAH en vigueur, mais en 2022, la CCVT s'est engagée dans le lancement de la seconde OPAH 2023-2028.

Haute Savoie Rénovation Energétique

Haute Savoie Rénovation Energétique (HSRE) est le service public de conseil et d'accompagnement à la rénovation énergétique sur le territoire intercommunal. Le service a été mis en place en juillet 2021 et est porté par la Région, le Département et la CCVT.

Les conseillers Energie d'HSRE apportent des conseils techniques et financiers à la réalisation de travaux de rénovation énergétique, par téléphone, lors d'entretiens personnalisés et/ou de visites sur place.

2022 a vu le service monter en puissance avec l'augmentation du nombre de permanences des Conseillers Energie sur le territoire. Depuis septembre 2022, les Conseillers Energie sont présents 3 fois par mois dans les locaux de la CCVT.



316

conseils
téléphoniques



79

RDV
personnalisés



5

visites avec études
énergétiques

Coût : 12 297 € (reste à charge CCVT après financement Région AuRA et CD74)

Petites Villes de Demain

Contractualisation et gouvernance

Intervenu entre la Commune de Thônes, la CCVT et l'Etat, le dispositif contractuel Petites Villes de Demain (PVD) vise à renforcer le rôle de centralité de la Commune de Thônes.

La Communauté de Communes des Vallées de Thônes a tenu un comité technique le 08 novembre 2022 ainsi qu'une réunion de présentation en bureau communautaire le 22 novembre 2022.

Ces deux instances ont permis de travailler sur le projet de territoire et le plan d'actions du programme Petites Villes de Demain.

Coût : 7 409 € (participation au financement du poste de Chef de projet PVD)

Schéma Directeur des équipements sportifs et culturels

La CCVT a lancé, dans le cadre de PVD et de la programmation des Espaces Valléens, une étude afin d'identifier les besoins en matière d'équipements sportifs et culturels à vocation communautaire.

L'étude a été lancée en 2022 et c'est le cabinet LA PIATAYA qui a été retenu.

Coût : 44 940 €

An aerial photograph of a village with a lake and a large industrial area. A white zigzag graphic is overlaid on the bottom left. The text is centered in a semi-transparent box.

Axe 2 Economie

Une économie génératrice d'image et
de dynamique pour le Territoire

Economie

Les Zones d'Activités Economiques (ZAE)



10 702 m²

d'acquisition en 2022

Dans le cadre de sa compétence développement économique, la CCVT assure l'aménagement, la gestion et l'entretien des ZAE. Aujourd'hui, elles sont au nombre de 9.

Les mouvements d'acquisitions foncières intervenus en 2022 ne concernent que la ZAE de PETAY/ Commune du Grand Bornand.

Par délibération du 13 décembre 2022, la CCVT s'est engagée dans une nouvelle orientation en matière de cession du foncier à vocation économique. Désormais, la commercialisation s'effectuera sous forme de **baux locatifs longue durée** (bail à construction ou bail emphytéotique).

Cette nouvelle politique sera mise en œuvre dès 2023 sur l'ensemble des nouvelles ZAE du territoire.

Aides aux commerces

Depuis 2019 et dans le cadre régional du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), la CCVT aide directement les commerces de proximité à hauteur de 5 000 € maximum, soit 10% des dépenses subventionnables plafonnées à 50 000 €.

En 2022, la petite épicerie ambulante «V'LA MARIE», siège social situé sur la commune de Serraval, ainsi que le magasin «ATYPIC BOUTIQUE» situé dans le centre-ville de la commune de Thônes ont bénéficié de ces subventions.

Subventions attribuées : **10 000 €**

Animation économique territoriale de la CCVT

Une collaboration a été mise en place avec les partenaires Initiative Grand Annecy et Pôle Emploi afin de mettre en place des «tables rondes» en direction des entreprises de plus de 20 salariés sur le territoire.

Trois tables rondes ont eu lieu en 2022 :

- En mai : pour faire émerger les thèmes à travailler ensemble,
- En juin sur la mobilité en lien avec le service aménagement de la CCVT,
- En septembre sur les questions de l'attractivité de l'emploi (comment attirer, fidéliser, retenir les candidats et salariés dans un contexte de tension du marché du travail en Haute-Savoie notamment).

Ces tables rondes ont été un succès et à chaque fois, plus d'une vingtaine de dirigeants ou directeurs des ressources humaines sont venus échanger sur les thèmes mentionnés ci-dessus.

Ce programme de tables rondes se poursuivra en 2023.

Plan Pastoral Territorial

Renouvellement du Plan Pastoral Territorial Fier-Aravis 2022-2026

Après 2 éditions, la CCVT a vu la 3e programmation du PPT Fier-Aravis être validée par les services de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la période 2022-2026. Ce nouveau programme permettra au territoire de favoriser le maintien des espaces pastoraux car ces derniers sont soumis à des enjeux de conciliation d'usages, mais aussi à la prédation et au changement climatique.

Les sommes attribuées sont de 608 900 € de subventions de la Région AuRA sur les 5 ans permettant de mobiliser en complément environ 444 300 € de Fonds Européen Agricole et de Développement Rural (FADER). Les projets ainsi soutenus sont notamment les travaux d'investissements sur les accès, l'alimentation en eau ou le logement nécessaire pour améliorer les conditions de travail des alpagistes.



20 000 hectares et
300 alpages



1,6 millions d'euros
de plan d'action



17 candidats
17 coups de cœur du
jury

Challenge Alpages

Ce challenge alpage a permis de faire renaître les concours d'alpages en associant et, par la même occasion, en sensibilisant les acteurs du territoire aux enjeux actuels de l'agropastoralisme.

Le territoire couvert par l'édition 2022 du Challenge est le Massif du Sulens, de la Tournette et du Sud des Aravis.

Temps d'animations et sensibilisations

Projection du film « Rasco & nous », d'Alex Falguier le 22 juillet 2022 à l'Espace Coeur des Vallées à Thônes, à destination du grand public et des professionnels traitant de la thématique du pastoralisme et du savoir-faire autour de l'éducation d'un chien de protection de troupeaux.



60
participants

1er juillet 2022 – journée de sensibilisation aux enjeux agro-pastoraux à l'Aulp de Marlens

Les élus en charge du Plan Pastoral Territorial (PPT) Fier-Aravis, du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) et des sites Natura 2000 ont souhaité organiser une journée d'information et de sensibilisation afin de partager les actions menées sur ces espaces pastoraux et d'échanger pour construire ensemble l'avenir de ces dispositifs majeurs pour le massif Fier-Aravis.



35
participants à
l'alpage de l'Aulp de
Marlens

Alpage école

Actions de gestion agroécologique de l'Alpage école

La Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc, la Société d'Economie Alpestre de la Haute Savoie et Asters, le Conservatoire des Espaces Naturels de Haute Savoie travaillent conjointement avec la CCVT, chargée de la coordination et le lycée agricole de Contamine-sur-Arve, gestionnaire de l'alpage ; sur les expertises et expérimentations à conduire en matière d'agroécologie.

Ils ont collaboré dans la mise en œuvre de mesures de gestion et d'encadrement de 7 chantiers écoles visant la reconquête pastorale tout en prenant en compte les enjeux de biodiversité.

Encadrement de 2 projets tutorés avec le Centre de Formation des Métiers de la Montagne de Thônes :

- Les plantes hôtes de l'Azuré du serpolet (groupe de 4 étudiants)
- Enquête de fréquentation des pratiquants d'activité de pleine nature de Sulens (groupe de 6 étudiants)

Un observatoire agroécologique et fourrager

L'ensemble des partenaires de l'Alpage école portent l'ambition commune de faire du site un véritable centre de ressources, à la fois innovant et expérimental, visant la reproductibilité des systèmes mis en place à d'autres alpages des Alpes du nord.

A ce titre, l'Alpage école se veut exemplaire, tant sur le plan de la tenue de l'exploitation et de la qualité de ses productions fromagères que de son interrelation avec le milieu naturel.

C'est pour cela qu'un observatoire agroécologique et fourrager se met en place dès 2020 sur l'Alpage école. Cet observatoire a pour objectifs :

- D'améliorer quantitativement et qualitativement la production laitière en optimisant la ressource fourragère dans le contexte du changement climatique.
- De mesurer les incidences de l'exploitation pastorale sur les milieux naturels.

Les médias nationaux parlent de l'Alpage école :

- TF1 - Journal télévisé de 13h (28/06/2022)
- France 5 - Echappées Belles spéciale Savoie Mont-Blanc

L'Alpage école en quelques chiffres :

- 400 apprenants accueillis sur l'alpage en 2022 ;
- 7 chantiers écoles pour 100 apprenants et formateurs ;
- 5 évènements grand public et 450 personnes sensibilisées
- Un taux d'occupation compris entre 50% et 100%

Projet Alimentaire Territorial et Saveurs des Aravis

Projet Alimentaire Territorial

La CCVT s'est engagée, dès 2015, en partenariat avec les autres EPCI du bassin annécien, dans un projet de **Système Alimentaire Territorial**, porté par la Chambre d'Agriculture Savoie-Mont-Blanc.

Pour poursuivre dans cet engagement, un agent a été recruté en juin 2022 pour piloter une démarche structurante sur l'alimentation appelé « **Projet Alimentaire Territorial** » (PAT).

Une réunion a eu lieu le 10 novembre 2022, entre élus, pour échanger sur la méthodologie du projet avant le lancement officiel en février 2023 avec l'ensemble des professionnels du territoire.



3
montées en
alpage



10
marchés de
producteurs et
artisans : tous les
jeudis du 23 juin au
25 août 2022

Saveurs des Aravis :

Depuis 2014, l'association **Saveurs des Aravis** porte et anime une marque territoriale du même nom, propriété de la CCVT. En 2022, les actions habituelles sont reconduites pour faire vivre le réseau « **Saveurs des Aravis** ».

En septembre, une réunion a été organisée entre les membres du réseau, pour évoquer ses difficultés et réfléchir collectivement à la suite.

Un groupe de travail intitulé « **Comité de Pilotage Saveurs des Aravis** » s'est réuni le 14 novembre et le 13 décembre pour retravailler le plan d'actions et ne garder que les plus pertinentes pour le réseau. Il est constitué d'anciens adhérents de l'association et de nouveaux membres souhaitant s'impliquer dans le réseau afin de redynamiser le projet collectif.

Le COPIL **Saveurs des Aravis** reprend ainsi le projet porté initialement par l'association avec pour objectif d'intégrer le volet sensibilisation du **Projet Alimentaire Territorial** en cours de définition.

À l'horizon 2023, le COPIL retravaillera la nouvelle charte d'engagement CCVT, ainsi que le plan de communication.

Axe 3 Tourisme

S'affirmer comme une destination touristique de référence et faire du massif des Aravis, un modèle européen du tourisme Alpin de demain



Office de Tourisme Thônes Cœur des Vallées

Depuis 2019, la CCVT est compétente en matière de promotion du tourisme sur les 8 communes : Thônes, Dingy-Saint-Clair, La Balme-de-Thuy, Les Villards-sur-Thônes, Alex, Les Clefs, Le Bouchet-Mont-Charvin et Serraval.

La CCVT a versé en 2022 une subvention de **285 000 €** permettant à l'Office de Tourisme Intercommunal Thônes Cœur des Vallées de développer son plan d'action.



été 2022 : **367 000**
nuitées
hiver 2021-2022 :
351 600 nuitées

In Anancy Moutains

Le projet In Anancy Moutains (IAM) : regroupe la communauté d'Agglomération du Grand Anancy, la CCVT ainsi que la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Anancy (CCSLA).

IAM se construit autour d'un groupe de travail constitué des Community Managers des 7 Offices de Tourisimes.

L'objectif d'IAM est de diversifier l'offre touristique afin de déconcentrer les flux touristiques de certaines zones en proposant diverses activités complémentaires entre la montagne et le lac.

La CCVT assure depuis la délibération du 13 décembre 2022 le portage administratif et financier de ce projet qui vise à mettre en « filière organisée » l'ensemble des acteurs concernés, en l'occurrence autour de la thématique du « vélo de route/ Gravel ». Le tout visant à organiser une « pré commercialisation » de ses produits touristiques via la promotion de la « filière vélo » choisie par les financeurs d'IAM (EPCI cités précédemment).

La CCVT porte aussi depuis fin 2022, financièrement et juridiquement pour IAM, un observatoire du tourisme.

Sa participation est de **41 078 €** sur un budget de **347 241 €**

Les actions et les réalisations en 2022 :

- 3 salons promotionnels professionnels (Destination Montagne-Rendez-Vous France - Cycle Summit)
- 1 topo guide cyclo qui reprend le détail des 40 parcours cyclotouristes et cycloportifs
- 1 livret réalisé pour faciliter l'expérience avec son vélo sur la destination intitulée : « Construisez votre séjour à vélo sur Anancy Mountains »

Sentiers

Dans le cadre de sa compétence itinéraires et sentier de randonnée, la CCVT réalise la conception des différents support de communication (Carte randonnée, guide familles...) et les revend aux 5 offices du tourisme du territoire.

En 2022, ce sont plus de **13 000 supports** qui ont été distribués.

La CCVT a mis en place depuis le 22 décembre 2018, une application «Rando Aravis» qui recense l'ensemble des parcours de randonnée, VVT, trail, raquette sur le territoire des Vallées de Thônes.



377

avis émis sur le parcours dont plus de **86.5% à plus de 4/5**



19 000

utilisateurs en 2022



32 700

téléchargements de parcours



27 600

lancements de guidage GPS



8 700

partages

Travaux d'amélioration du balisage

LA CCVT assure l'entretien, l'aménagement et le balisage des sentiers et itinéraires de randonnées pédestre. En 2022, l'entretien représente un coût de **234 230 €** et comprend :

- La pose et l'amélioration de balisage
- La création de plan
- La pose de nouvelles passerelles
- Les études de déviations
- La pose de panneaux alpagnes et de 18 circuits
- La pose d'un éco-compteur à Plan Bois

Aménagement touristique de la Plaine du Fier

Dans le cadre du plan de gestion de la Plaine du Fier, 4 portes d'entrée au site, à vocation touristique et de loisir, ont été identifiées :

- Route de Provenat à Dingy Saint Clair,
- Rond-point d'Alex,
- Aire de jeux à la Balme de Thuy,
- Nécropole de Morette à Thônes.



Le coût du projet est évalué à environ

1 M€ HT

Le Conseil Départemental, financeur principal et propriétaire de la Plaine du Fier, a souhaité au départ du projet que la CCVT s'investisse et soit maître d'ouvrage des portes d'entrée, et maître d'ouvrage délégué pour la porte de Morette qui sera propriété du Département.

En 2022, la CCVT a bénéficié d'une subvention de l'État dans le cadre du Plan Avenir Montagne, correspondant à 40% du montant HT des travaux.

Le Conseil Départemental apportera également une subvention, en tant que financeur principal du projet.

Les travaux devraient se dérouler au second semestre 2023 (livraison attendue en décembre).

Transition touristique

Avenir Montagnes Ingénierie

La CCVT est lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) **Avenir Montagne Ingénierie**, dont l'objectif est de soutenir une soixantaine de territoires s'engageant à « élaborer, réorienter ou conforter leur stratégie touristique vers un tourisme toutes saisons, cohérent avec les objectifs de la transition écologique, visant un développement touristique équilibré, respectueux de la biodiversité et des paysages, et responsable », par le financement d'une ingénierie dédiée.

Le projet de la CCVT repose sur une partie de son **programme Espace Valléen**, dédiée à la transition écologique du secteur du tourisme (impacts environnementaux, adaptation au changement climatique...).

A l'été, un chef de projet a été recruté en interne.

Ce poste est financé à 100% par l'État, qui octroie à la CCVT une subvention de 60 000 € / an pendant 2 ans.

Sa mission est d'assurer la mise en œuvre du projet de la CCVT, en plus d'autres missions qui lui sont confiées : accompagnement à l'élaboration du Plan Climat, coordonnateur et référent intercommunal sur le sujet des transitions (et notamment énergie-climat).

Réunions de concertation

En 2022, plusieurs réunions de concertation se sont déroulées.

Les comités de pilotage ont permis de rendre compte des premiers résultats concernant les actions en cours, et de bénéficier de retours concernant les projets des parties prenantes (mairies et offices de tourisme).

Une étude concernant l'enneigement futur sur les domaines skiables dans les Aravis a été lancée. Le marché a été attribué au consortium CLIMSNOW (INRAE, Météo-France, Dianeige).

Coût : **81 000 € HT**

Subventions : **20 000 € de la Banque des Territoires et 18 000 € de la Région AuRA (subventions sollicitées au CD74)**

Les résultats sont attendus au printemps 2023.

Un travail de préparation a également été réalisé concernant le schéma directeur des activités de pleine nature, qui sera élaboré en 2023.



Axe 4 Mobilité

Renforcer l'accessibilité des Vallées de
Thônes en facilitant les mobilités

Définir la stratégie mobilité du territoire

Schéma Directeur des Mobilités

La CCVT a lancé en 2021, en partenariat avec le Grand Annecy et le Département de la Haute-Savoie un schéma directeur des mobilités dans l'objectif d'améliorer l'offre de transport entre la CCVT et le Grand Annecy, concernant les déplacements pendulaires et touristiques.

Dans un premier temps, un diagnostic a permis d'analyser et de comprendre l'ensemble des déplacements sur le territoire.

L'année 2022 a été consacrée à l'élaboration d'un plan d'actions organisé selon plusieurs axes :

- Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire,
- Favoriser l'utilisation des modes actifs,
- Accompagner le développement des mobilités alternatives (covoiturage, autopartage),
- Proposer une offre de stationnement unifiée et cohérente.

Cette étude sera finalisée courant 2023.

Coût : 105 877 € HT (divisés en 3 : Grand Annecy, CD74, CCVT)



2 721
répondants

Enquête (en ligne et terrain)

- Divisée en 3 temps : enquête en ligne et deux enquêtes sur site (printemps 2021 et hiver 2021/2022)
- Déplacements : 70% de déplacements internes à la CCVT : 51% vers Thônes et 49% vers les stations / 30% de déplacements externes : 33% vers le bassin annécien



3 760
automobilistes
interrogés

Enquête origine et destination

- Réalisée au 6 portes d'entrée du territoire
- 3 760 automobilistes interrogés

La CCVT est lauréate de l'appel à projet AVELO2

Axes de l'appel à projet AVELO2 et actions proposées par la CCVT

Axe 1 : Soutenir la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables

- Elaboration d'un schéma directeur des liaisons douces

Axe 2 : Soutenir l'expérimentation de services vélo dans les territoires

- Mise en place d'une location de VAE pour les habitants en 2023

Axe 3 : Soutenir l'animation et la promotion de politiques cyclables

- Communication et promotion sur les différents supports de communication
- Accompagnement des entreprises présentes sur le territoire pour le déplacement des salariés en modes actifs
- Organisation d'événements : Thônes (Faites du vélo), challenge mobilité...

Axe 4 : Soutenir l'ingénierie territorial pour mettre en œuvre les politiques cyclables

- Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission mobilités actives

Lancement de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un ascenseur valléen et autres modes de transports collectifs

Après avoir été lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt «Mobilité» en mars 2022, une étude de faisabilité et d'opportunité pour un ascenseur valléen et autres modes de transports collectifs pour l'accès aux stations des Aravis (axe Annecy-Thônes-stations) a été lancée en juillet 2022.

Le résultat de l'étude est prévu pour le 3^e trimestre de 2023.

Coût : **99 565 €**

Subventions : **50% ANCT**

Transports

Navettes Aravisbus

Depuis 2021, la CCVT assure en collaboration étroite avec la Région le déploiement des navettes saisonnières. A ce jour, 28 lignes desservent le territoire l'hiver et 9 lignes l'été.

Pour la saison hivernale 2022-2023, deux lignes ont été reconduites sur la basse vallée (Val Sulens et Alex-La Balme-Dingy).

Coût : **2 193 443 €** dont 1,8 million pris en charge par les communes stations.



810 228

voyageurs pour l'hiver
2021-2022

65 000

voyageurs pour l'été
2022

Transport scolaire

Depuis 2015, la CCVT assure en proximité la gestion du service par délégation de compétences de la région.

Nombre d'élèves transportés : **1 317 pour la rentrée 2022**

Coût : **1 055 235 € financé à 100% par la Région AuRA**

Coût par élève : **1 200 €**

Gare routière

Un agent d'accueil est présent sur le site provisoire de l'espace Coeur des Vallées à Thônes. En 2022, **9 051 personnes accueillies pour des renseignements et ventes de billets (19 478 € pour l'année 2022).**

Développer les mobilités douces

Autorité organisatrice de rang 2 pour tous les services de mobilités actives

La CCVT devient, en avril 2022, AO2 pour tous les services de mobilités actives. Cette nouvelle compétence permettra à la CCVT de développer de nouvelles offres de services sur tout le territoire.

Expérimentation location de vélos électriques à La Clusaz

Entre juin et octobre 2022, un service de location de vélos électriques a été testé à La Clusaz dans l'objectif de changer les habitudes de déplacement du quotidien. 15 vélos par mois étaient proposés à la location aux habitants de juin à octobre pour un montant de 50€. Ce service sera déployé sur l'ensemble du territoire en 2023.



41

VAE loués de juin à octobre

Coût : 17 000 €

Journée Challenge Mobilité

Créé en 2011, l'objectif du Challenge Mobilité est d'encourager les alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture.

Les agents de la CCVT se déplacent autrement pour venir au travail le 2 juin 2022 :

- 16 participants
- 243km (tout mode de transport confondu) :
 - Marche : 5 personnes
 - Covoiturage : 6 personnes
 - Vélo : 3 personnes
 - Transports en commun : 2 personnes



Axe 5 Patrimoines Naturels et Culturels

Un territoire à l'identité rurale et de montagne à préserver et valoriser

Espaces naturels

Natura 2000

Dans le cadre de sa compétence protection et mise en valeur de l'environnement, la CCVT assure l'Animation de 3 sites Natura 2000 : Massif de la Tournette, Plateau de Beauregard et les Aravis.

En plus de ces actions, des inventaires sur les petites chouettes de montagnes, les papillons (Azurés), les libellules et les chauves-souris ont été mis en œuvre en 2022.

Dans le cadre d'un Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH) du Plateau de Beauregard, complémentaire au Document d'Objectifs de ce site Natura 2000, de nombreuses actions sont menées pour préserver et améliorer le fonctionnement des zones humides et tourbières du site. Ces actions sont menées en concertation avec les exploitants et les propriétaires.

Coût : 118 394 € (dont 44 829 € financés par l'Europe et l'Etat)

Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles

Feuille de route pluriannuelle élaborée par la CCVT identifiant les actions de préservation des espaces naturels à mettre en œuvre sur le territoire. Celle-ci facilite la recherche de financements, qui peuvent être attribués selon la thématique par le Département de la Haute-Savoie, l'Etat ou l'Europe.

La Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) s'est engagée dans l'élaboration d'un Contrat de Territoire Espace Naturel Sensible dès la fin de l'année 2019.

En juillet 2022, après deux années de travail pour valider un diagnostic partagé, rencontrer les communes et concerter les actions à inscrire, la CCVT a validé son CTENS comprenant 11 thématiques d'actions autour de 3 enjeux :

- La fonctionnalité des espaces naturels d'intérêts écologiques et des réservoirs de biodiversité ;
- La maîtrise de la pression anthropique sur les milieux naturels sensibles ;
- Le rôle pédagogique des espaces naturels de proximité.

Coût : 13 882 000 €



6,5 millions €
projets d'aménagement
structurants



3,1 millions €
en faveur de la
conciliation des
usagers en espaces
naturels



2,2 millions €
pour le pastoralisme



962 000 €
pour la préservation de
la richesse écologique
du Territoire



893 000 €
pour mettre en
place des actions de
sensibilisation

Animation et sensibilisation (Natura 2000 et CTENS)

En 2022, de nombreuses animations et sensibilisations ont été proposées au grand public :

- 2 soirées en refuge
- 3 conférences
- 17 sorties découverte de la biodiversité
- 15 interventions nature pour 5 écoles primaires
- 10 demi-journées d'accompagnement pour l'École du dehors
- 1 camp nature d'une semaine avec 15 jeunes
- 7 chantiers école
- 5 stands de sensibilisation en maraudage

400 élèves ont aussi pu bénéficier d'un cycle d'animation nature en lien avec le programme de l'Education Nationale. Possibilité d'envisager de reconduire le programme auprès d'autres écoles du territoire.

Deux soirées sur la biodiversité locale ont été organisées dans le but de valoriser l'enjeu de conciliation de la fréquentation et de la préservation des espaces naturels auprès de pratiquants de sports de nature.



Près de 2 000 participants aux animations et sensibilisations



Environ 20 participants

Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) Fier-Aravis

En 2022, le Massif Fier-Aravis est une nouvelle fois lauréat de l'Appel à projet à destination des exploitants agricoles pour la période 2023-2027.

Une enveloppe de 2,2 millions d'euros (en provenance de l'Etat et de l'Europe) a été attribuée pour contractualiser des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), sur une période de 5 ans.

L'objectif est de maintenir et adapter la gestion pastorale des exploitants agricoles aux enjeux d'équilibre et de complémentarité entre l'usage agro-pastoral des ressources naturelles et la préservation des milieux d'altitude ainsi que de la biodiversité associée.

Les alpages éligibles sont principalement ceux inclus dans les périmètres des 5 sites Natura 2000 ou des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope situés sur le massif.

Le renouvellement de la candidature a nécessité la mobilisation de 29 communes et 7 EPCI ainsi que de nombreux partenaires réunis en 2022 à 3 reprises au sein du Comité de Pilotage dédié.

Une réunion de concertation avec les agriculteurs a également eu lieu en juin 2022.



2,2 millions € pour les MAEC

Forêt

Bilan et renouvellement de la Charte forestière du territoire Fier-Aravis

Initié en 2009, la Charte forestière est en cours de renouvellement. En 2022, le bilan des actions menées, ainsi que l'actualisation du diagnostic ont été réalisés par l'association des Communes Forestières de Haute-Savoie. La phase d'actualisation la stratégie et du plan d'action sera réalisée en 2024, en concertation avec l'ensemble des élus et des acteurs de la forêt.

Dispositif Sylv'ACCTES

L'association Sylv'ACCTES œuvre en région Auvergne-Rhône-Alpes afin de financer des actions forestières vertueuses. Sylv'ACCTES apporte ainsi une aide de 70% en forêt privée (50% en forêt communale) sur les coûts des travaux nécessaires pour améliorer la gestion des peuplements forestiers. En 2020, la CCVT, dans le cadre de sa charte forestière, a élaboré une candidature pour permettre d'activer le dispositif sur son territoire.

Le 5 mai 2022, une réunion d'information à destination de plus de 300 propriétaires forestiers privés s'est tenue à la salle des fêtes des Villards-sur-Thônes.

Le 30 mai 2022, une vingtaine d'élus de la CCVT se sont retrouvés dans la forêt communale du Bouchet-Mont-Charvin pour découvrir des premiers travaux forestiers réalisés et financés via le dispositif.

Week-end «Au Fil du Bois» – 28,29 et 30 octobre 2022

Grâce au financement de la CCVT, l'Ecomusée du bois et de la Forêt a organisé les 28, 29 et 30 octobre 2022, un week-end dédié à la valorisation de la forêt et des filières bois.

Coût : 6 800 €



200

participants ont
profité de
9
animations

Patrimoine

Pour 2022, dans le cadre des actions « patrimoine » organisées par la CCVT via l'embauche d'une guide du patrimoine :

- 30 familles ont pu profiter des animations à la Maison de la Pomme à Serraval
- Environ 190 personnes pour les visites de l'abri sous Roche à La Balme de Thuy
- 1 école a fait la visite du site de l'abri sous Roche (école de Thuy à Thônes)

Coût : 2 300 €

The image features a central lightbulb with a green plant growing inside it. Two hands are positioned around the base of the lightbulb, as if holding or presenting it. The background is a soft, out-of-focus green. A semi-transparent white box is overlaid on the lightbulb, containing text.

Axe 6

Transition écologique

Intégrer les enjeux du développement durable et de l'adaptation au changement climatique

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Le Conseil Communautaire du 18 février 2022, a approuvé la convention cadre relative au Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

Le CRTE est le nouveau cadre de contractualisation entre les collectivités locales (EPCI et Communes) et l'Etat pour la période 2022-2026. Formalisé à l'échelle de l'EPCI, il a pour vocation à partager une ambition stratégique pour le territoire, ainsi que l'ensemble des projets portés par les Communes, leurs syndicats et l'EPCI qui pourraient bénéficier de subventions en provenance de l'Etat ou de ses organismes délégués (Caisse d'Allocation Familiale, Agence Nationale de l'Habitat, Agence Nationale du Sport, l'Agence de l'Eau, Banque publique d'investissement...).



18 février 2022

Les CRTE établis sur la période 2022-2026 ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique des territoires.

La stratégie de territoire de la CCVT se décline en 7 axes stratégiques :



Axe 1
Aménagement
équilibré



Axe 2
Economie



Axe 3
Tourisme



Axe 4
Mobilité



Axe 5
Patrimoines naturels
et culturels



Axe 6
Transition
écologique et
énergétique



Axe 7
Cohésion sociale

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Création d'une Commission dédiée

A l'occasion du lancement de la démarche PCAET, la CCVT a créé une Commission dédiée à la thématique énergie-climat. Cette commission s'est réunie à 5 reprises en 2022. Ses membres ont été sensibilisés aux enjeux concernant le changement climatique et la transition énergétique, et en fin d'année, ils ont contribué à l'attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement de la CCVT dans l'élaboration de son PCAET.

Fresque du Climat : les élus sensibilisés aux enjeux du changement climatique



70
participants

Au mois d'avril, près de 70 élus municipaux du territoire de la CCVT ont participé à l'atelier La Fresque du Climat, qui permet de prendre connaissance des principales conclusions du rapport du GIEC (Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) au cours d'une séance ludique d'une durée de 3 heures.

3 ateliers étaient organisés, à des dates différentes, et répartis sur le territoire (Thônes, Serraval, Saint-Jean-de-Sixt).

La Fresque du Climat a permis à de nombreux élus de prendre conscience des enjeux du changement climatique, et de réfléchir aux principales pistes de réflexions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Plan Climat : lancement de la démarche & attribution du marché

Au mois de décembre, le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement de la CCVT dans l'élaboration de son PCAET a été attribué aux cabinets Mosaïque Environnement et AGATE pour un montant de **67 381,13 € HT**.

La démarche d'élaboration doit durer entre 12 et 15 mois, et sera suivie des étapes administratives obligatoires (enquête publique, avis des personnes publiques...). La population sera également associée à la démarche avec la mise en place d'un conseil citoyen.

Risques naturels et gestion de crise

Dans le cadre du programme Européen de la Gestion Intégrée des Risques Naturels, la CCVT a mis en place un plan d'actions d'un montant de 120 000 € subventionné à 80% (Europe, Etat, Région AuRA) sur la période 2020-2022.

Gestion de crise

Une formation des élus du territoire à la mise en œuvre des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) a été mise en place. Elle avait pour objectif de préparer les élus en cas de crise (alerte, relogement, ravitaillement...). Deux sessions ont été organisées : le 9 mai et le 19 mai. La première a réuni 20 élus dont 10 maires et la seconde une vingtaine d'élus et d'agents du territoire. Si la première session était plus théorique, la seconde a permis de mettre en situation les participants afin de bien assimiler les différents rôles, les différentes actions à mener et les notions clés à connaître pour faire face à l'imprévu.



2

sessions de formations élus



350 élèves

de primaire et de collèges ont bénéficié de **15 séances** de sensibilisation aux risques naturels

Sensibilisation des enfants aux risques naturels

L'objectif des séances de sensibilisation aux risques naturels étaient de faire prendre conscience aux enfants des risques qui les entourent, mais aussi de les aider à mieux comprendre les notions d'aléas et d'enjeux. Elles ont aussi permis de leur transmettre les bons comportements face à ces risques.

Journée nationale « Tous résilients face aux risques » du 13 octobre 2022

- Avec la Croix-Rouge : initiation aux gestes de premiers secours à destination de la population.
- Exposition sur les risques naturels à la bibliothèque de Thônes avec des kakémonos présentant les risques naturels sur le territoire, le programme de gestion intégrée des risques naturels et son application sur la CCVT et enfin les bons comportements à avoir pour chaque phénomène. L'exposition était accessible pendant une semaine du 10 au 17 octobre 2022.
- Visite guidée de l'exposition proposée aux écoles de Thônes : 3 classes – 65 élèves sensibilisés



Ateliers Previrisq' Inondations au Grand-Bornand :

Cet événement était organisé par l'Association Nationale des Élus de Bassin (ANEB) et par le SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents) les 29-30 juin et 1er juillet 2022 au Grand-Bornand. Ces ateliers portaient sur le thème « inondations : mieux anticiper les événements extrêmes et leurs conséquences ». Dans ce cadre, la CCVT a participé à une table ronde pour présenter la démarche sur les risques naturels mise en place depuis 2020.



Gestion des déchets ménagers

Les points d'apport volontaire et les déchetteries

La hausse des matières premières ayant entraîné une augmentation de 60% du prix des conteneurs semi enterrés, seuls 3 nouveaux points de collecte jugés indispensables ont été réalisés :

- Col de la Croix Fry : 7 conteneurs.
- Parking du Clos à Thônes : 5 conteneurs.
- La Ruaz à Saint Jean de Sixt : 5 conteneurs.

Coût : **99 397 € HT**

En 2022, sur 9 150 tonnes de déchets collectés :

- 1 897 tonnes concernent le verre
- 1 380 tonnes concernent les emballages plastiques et le papier
- 253 tonnes concernent les biodéchets

Sur l'ensemble des **5 déchetteries** du territoire, 5 803 tonnes ont été collectées sur les 17 filières de recyclage.

- 770 tonnes : encombrants
- 553 tonnes : déchets verts
- 981 tonnes : bois
- 983 tonnes : gravas
- 76 tonnes : textiles
- 7 tonnes piles et batteries

Déchets verts et compostage

- Près de 80 habitants du territoire se sont équipés d'un composteur
- 1 site de compostage partagé public installé à Thônes
- 1 animation réalisée en déchetterie par l'Ecomusée du bois et de la forêt
- 270 rendez-vous de broyage à domicile réalisés

Communication et sensibilisation à la réduction des déchets

- 14 entretiens menés auprès de structures de réduction des déchets (associations, entreprises, autres collectivités)
- 4 groupes de travail avec des élus volontaires
- 23 animations/ateliers/formations réalisés sur les biodéchets, le compostage, les déchets verts, les nouvelles consignes de tri, la réduction des déchets

Collecte événementielle :

Livraisons/prêts de matériel de collecte pour 15 événements du territoire

Budget annexe déchets : **3 156 788 €**



118
points d'apport
volontaire en 2022



9 150 tonnes
de déchets collectés



5 803 tonnes
de déchets recyclés



**Entre 1 777 et
3 750m³**
de déchets ramassés



Axe 7

Cohésion sociale

Une offre de services adaptée aux besoins des habitants, accessible et structurée, favorisant l'intégration sociale et l'autonomie tout au long de la vie

France Services



Sa mission : accueil, information et accompagnement des particuliers pour la réalisation de leurs démarches administratives du quotidien, principalement via les plateformes numériques des 9 opérateurs partenaires du service, que sont : l'assurance retraite, la CAF, l'assurance maladie, la MSA (Mutuelle Sociale Agricole), les ministères de l'intérieur (ANTS), des finances publiques (Impôts du particulier) et de la justice, Pôle Emploi et La Poste.

Les horaires :

- Lundi et mercredi : 9h00-12h00 / 13h30-16h30
- Mardi et jeudi : 13h30-16h30
16h30-18h30 (sur rendez-vous uniquement)
- Vendredi : 9h00-12h00
12h-14h (sur rendez-vous uniquement)



Accueil des usagers France services

Les usagers accueillis en 2022 étaient originaires de 87 communes différentes (dont communes CCVT) !



4 700

demandes traitées
par les 2 conseillères
du service

Commune de résidence de l'utilisateur	Nombre	%
Alex	54	1,15
Dingy-Saint-Clair	101	2,15
La Balme-de-Thuy	45	0,96
La Clusaz	336	7,15
Le Bouchet-Mont-Charvin	24	0,51
Le Grand-Bornand	290	6,17
Les Clefs	147	3,13
Les Villards-sur-Thônes	173	3,68
Manigod	161	3,43
Saint-Jean-de-Sixt	184	3,91
Serraval	149	3,17
Thônes	2 394	50,94
Autres communes	642	13,66
Total général	4 700	4 700

(Concernant les « Autres communes », il s'agit majoritairement d'utilisateurs résidant dans des communes limitrophes du territoire dont Annecy, mais également un nombre conséquent d'utilisateurs possédant une résidence secondaire sur le territoire, dans laquelle ils résident plusieurs mois dans l'année)

Le top 5 des Services Publics selon le nombre de demandes traitées dans l'année

1. Caisse de Retraite
2. Impôts
3. ANTS (cartes grises)
4. CPAM
5. CAF



97%

d'usagers France Services satisfaits ou très satisfaits

En octobre 2022, l'espace France services s'est installé dans ses nouveaux locaux !

Il dispose désormais de 2 bureaux d'accueil individuel, d'un Espace Public Numérique en libre-service (4 postes informatiques) et de 3 bureaux qu'il met à disposition d'intervenants extérieurs pour des permanences d'accueil locales.

Permanences d'accueil d'intervenants extérieurs

- 3 bureaux équipés à disposition des partenaires
- 14 structures proposent des permanences



S'y ajoutent les permanences des services du Département

- Assistantes sociales (antenne locale du Pôle Médico-social d'Annecy-le-Vieux)
- Protection Maternelle et Infantile – PMI (infirmière puéricultrice et médecin)
- Aide Sociale à l'Enfance

Coût de fonctionnement : 129 450 €

Le service bénéficie de 2 subventions de fonctionnement à parts égales, l'une versée par l'Etat (fonds inter-operateurs) et l'autre versée par le Département de la Haute-Savoie, pour un montant total de 60 000 € en 2022).

Chantier d'insertion Aravis Lac



102
chantiers réalisés
pour
23 479
heures de travaux

Sa mission : Il s'agit d'une structure d'insertion par l'activité économique, chargée de recruter, accompagner, encadrer et former des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles en vue de faciliter leur retour à l'emploi. Ainsi, le chantier a, pour objectif de construire un parcours d'insertion adapté et individualisé aux besoins spécifiques des salariés embauchés et de les mener vers le marché du travail ; il met en œuvre un encadrement renforcé et spécifique et s'appuie sur une démarche d'accompagnement social et professionnel.

Ses clients

Le Chantier d'Insertion réalise de travaux et prestations exclusivement pour le compte des communes du territoire de la CCVT, de quelques communes limitrophes et d'associations locales.

Son équipe

- Encadrement : 1 directeur / 3 encadrants techniques / 1 chargée d'accompagnement socio-professionnel
- Salariés en insertion : 18 postes de salariés du chantier, ce qui représente 13,5 en équivalent temps plein, qui ont permis d'accueillir et accompagner au total 38 salariés dans l'année

En 2022, ses salariés sont

- 15% de femmes
- 30% de bénéficiaires RSA/AAH
- 55% demandeurs d'emploi de longue durée
- 30% de -26 ans et 10% de +50ans
- 20% de personnes RQTH

Au total, le chantier a permis à **66%** de ses salariés d'effectuer une sortie dynamique (contrat de travail en entreprise, démarrage d'une formation professionnelle, poursuite du parcours d'insertion dans une autre structure).

Types de travaux réalisés

- Travaux d'entretien de l'espace rural : déneigement, entretien des cours d'eau, débroussaillage, fauchage, désherbage, tonte, élagage bucheronnage, taille de haie, broyage de branches pour les communes, construction de barrières, entretien et balisage de sentiers, ramassage de déchets (dépôt sauvages).
- Second œuvre du bâtiment : pose de cloisons et faux-plafonds, enduits, toile de verre peinture, petite menuiserie, carrelage, faïence, petite charpente, lasurage, crépissage.
- Entretien des locaux et manutention : déménagements, travaux de nettoyage et ménage, lavage de vitres.

Coût de fonctionnement : **655 665 €**

Petite enfance

Une double mission

1. Accueil, information et accompagnement des parents pour la recherche d'un mode de garde adapté à leurs besoins, pour la gestion de leurs obligations de particuliers employeurs et de leurs relations avec l'assistant maternel en cas d'accueil individuel.
2. Accueil, information et accompagnement des professionnels -et futurs professionnels- de l'accueil individuel, mise en place d'animations régulières et de sorties sur le territoire de la CCVT, pour les professionnels et les enfants qu'ils accueillent, mise en place d'actions de professionnalisation, mise en place d'actions de promotion de l'accueil individuel.

Ainsi, le RPE s'adresse d'une part aux parents et futurs parents, et d'autre part aux professionnels de l'accueil individuel (assistants maternels et garde d'enfants à domicile).

Le territoire compte début 2022

- 207 places en accueil individuel
- 158 places en accueil collectif

Un nouveau nom ! Au premier janvier 2022, le Relais d'Assistants Maternels (RAM) est devenu Relais Petite Enfance (RPE) ; à cette occasion, ses missions ont été confortées et renforcées.

Le RPE propose chaque semaine (hors vacances scolaires) 3 matinées d'animations pour les professionnels accompagnés des enfants accueillis.

En 2022, il a réalisé :



En 2022, le budget de fonctionnement du RPE s'élève à 49 222 €, financés à hauteur de 28 190 € (57,3 %) par la CAF de la Haute-Savoie.



Ressources

Ressources humaines

Effectif au 31 décembre 2022

Mouvements en 2022

- 4 départs d'agents
- 11 arrivées d'agents



% ETP par pôle :

- Administration générale - Ressources = 8,8 ETP - 19%
- Technique = 15 ETP - 32%
- Aménagement = 9,8 ETP - 21%
- Social = 8,6 ETP - 18%
- Développement = 4,8 ETP - 10%

Fonctionnaires/Contractuels :



agents titulaires



agents contractuels

Répartition H/F:



femmes



hommes

Répartition par catégorie :

- Catégorie A = 11 agents
- Catégorie B = 13 agents
- Catégorie C = 24 agents

Jours de télétravail = 569

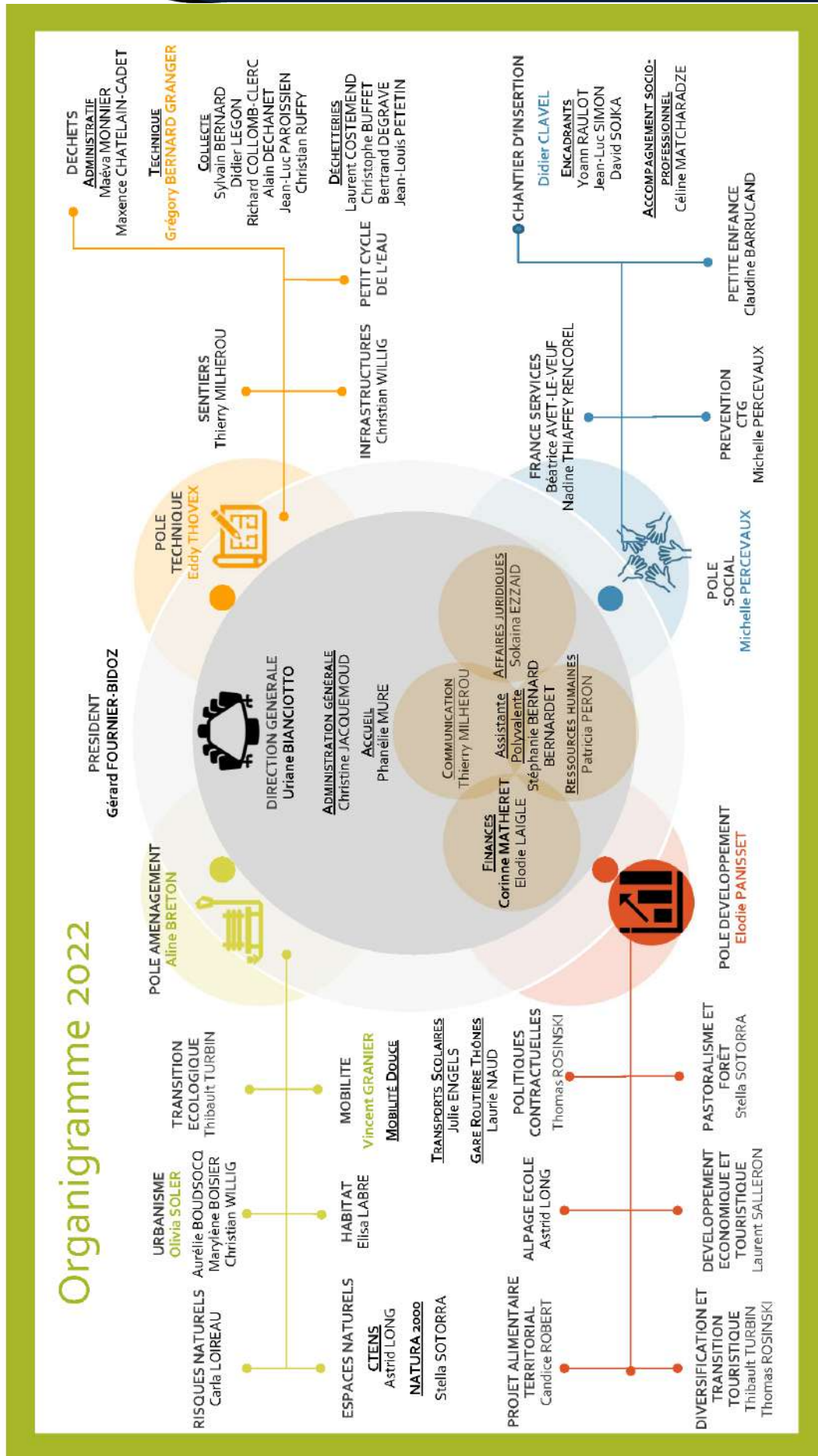
Formations :

- Formation 1er emploi : 2 jours
- Formation d'intégration : 80 jours
- Formation hygiène et sécurité : 39 jours
- Formation tout au long de la carrière : 61 jours
- Formation de perfectionnement : 55 jours
- Préparation aux concours et examens : 13 jours
- Webinaire : 1 jour



jours de formations

Organigramme



Inauguration du nouveau siège de la CCVT

Initié en 2016, le projet de construction regroupant les nouveaux locaux de la CCVT, et l'espace France Services, a été inauguré le 14 octobre 2022 en présence du préfet, des parlementaires, de représentants du département, de la Région et d'Intercommunalités de France, ainsi que des élus et agents de la CCVT.



2 816 m²



5 555 000 € TTC
coût du projet arrêté

Dont :
1 543 000 € TTC
de subventions

885 000 € TTC
de fonds de
compensation de la
TVA

Avec l'élargissement du champ des compétences prises par la Communauté de Communes, les locaux historiques de la Maison du Canton n'étaient plus adaptés pour accueillir les usagers et les personnels.

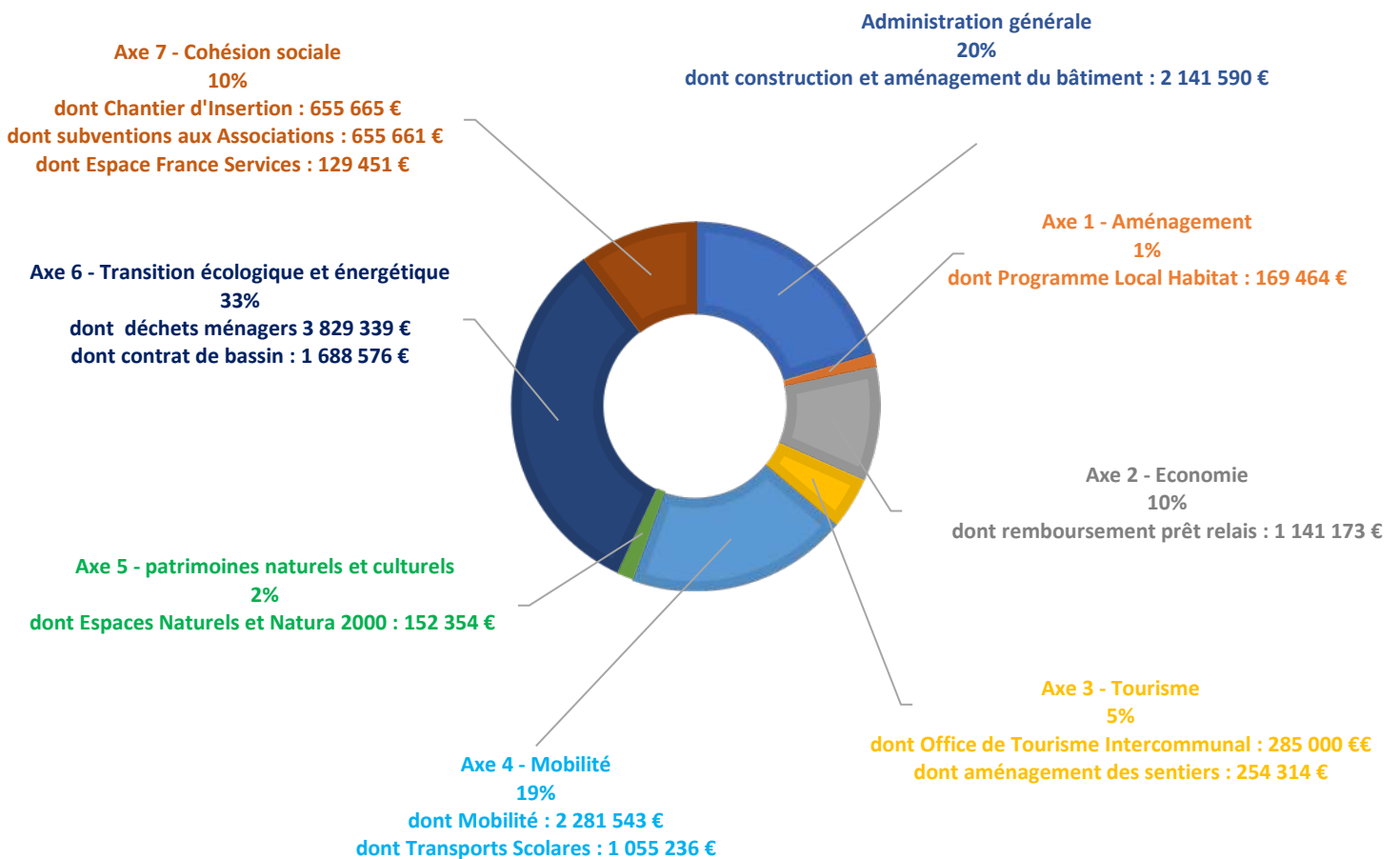
Un concours de maîtrise d'œuvre est lancé en décembre 2017 et le marché est attribué en juillet 2018, la conception des locaux étant confiée à l'architecte Catherine Boidevaix.

Les travaux d'excavation commencent en août 2020, et la construction du bâtiment débute en septembre 2020 pour être achevée en octobre 2022.

Finances

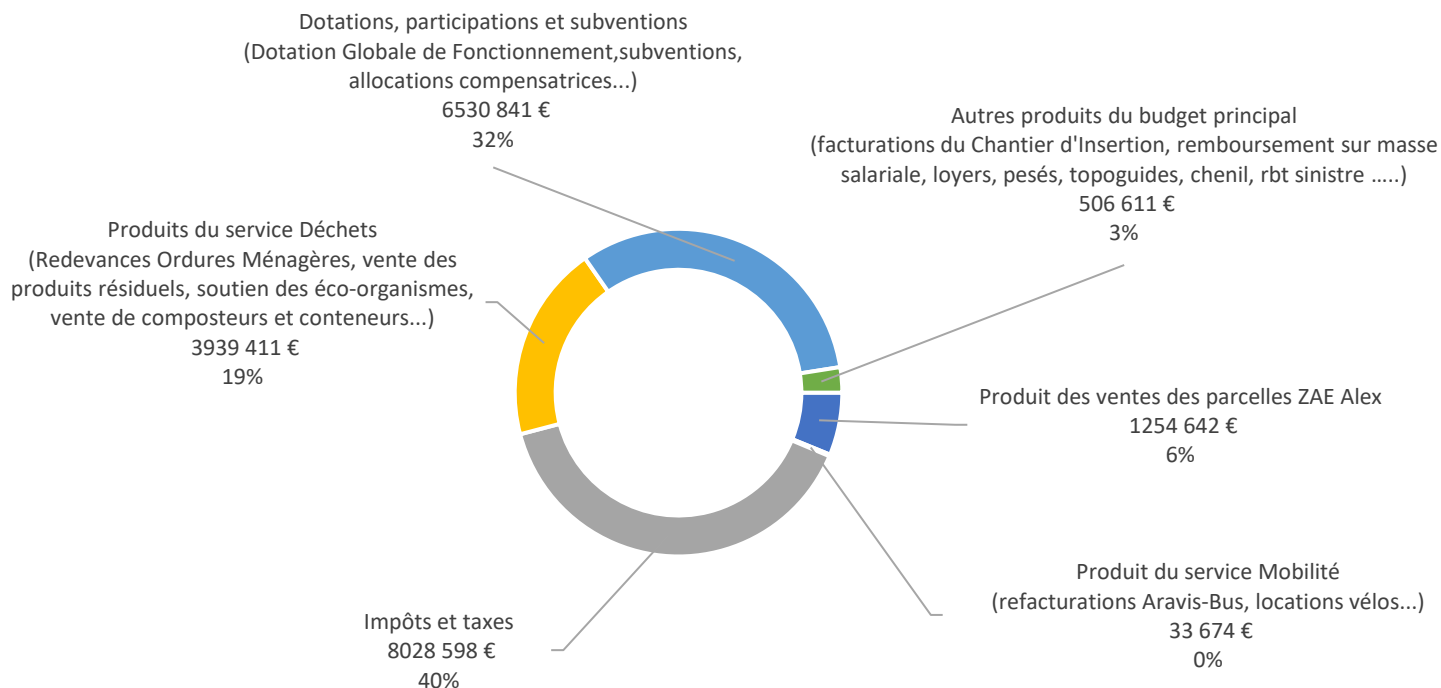
Dépenses réelles 2022 consolidées issues des comptes administratifs	Fonctionnement 18 428 759 €
	Investissement 4 967 517 €

Montant total du budget principal et des budgets annexes consolidés	23 396 276 €
--	---------------------

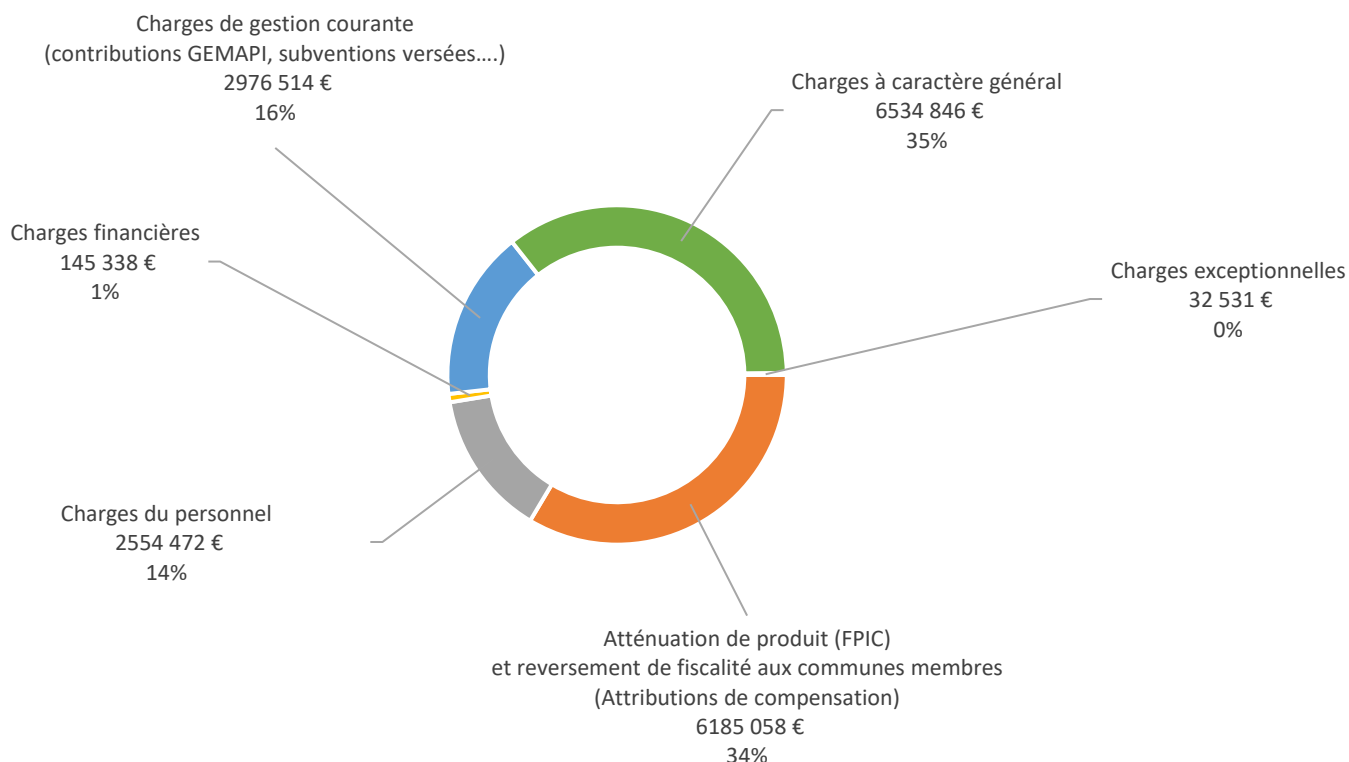


Comptes administratifs 2022 consolidés : fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement : 20 293 777 €



Dépenses réelles de fonctionnement : 18 428 759 €

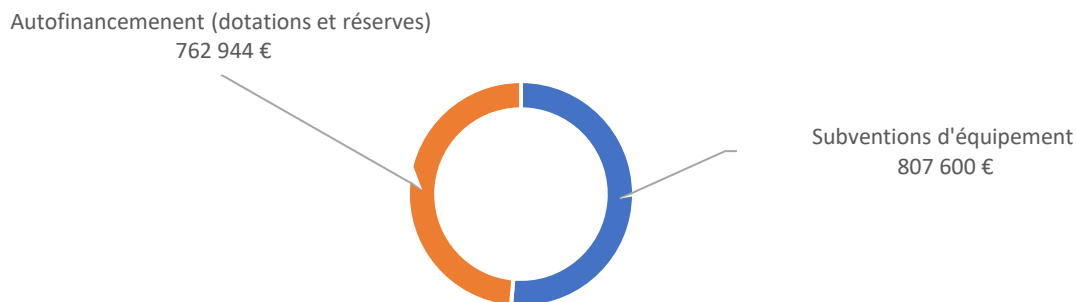


Répartition des dépenses de fonctionnement par domaines tous budgets

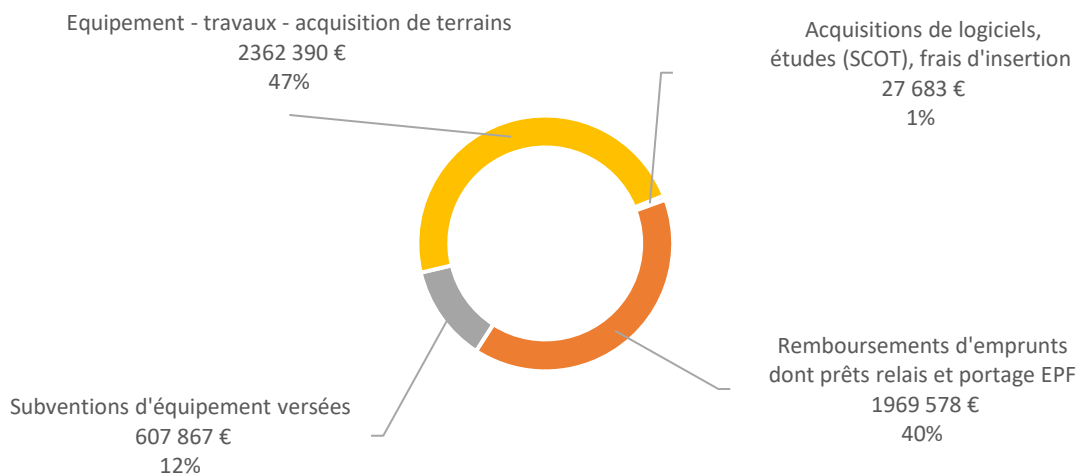
Administration générale	6%
Axe 1 - Aménagement	1%
Axe 2 - Economie	1%
Axe 3 - Tourisme	4%
Axe 4 - Mobilité	18%
Axe 5 - Patrimoines naturels et culturels	1%
Axe 6 - Transition écologique et énergétique	27%
Axe 7 - Cohésion sociale	8%
Reversement de la fiscalité (AC et FPIC)	34%

Comptes administratifs 2022 consolidés : investissement

Recettes réelles d'investissement : 1 570 544 €



Dépenses réelles d'investissement : 4 967 517 €



Répartition des dépenses d'investissement par domaines tous budgets :

Administration générale	49,2%
Axe 1 - Aménagement	1,5%
Axe 2 - Economie	29,8%
Axe 3 - Tourisme	1,7%
Axe 5 - Patrimoines naturels et culturels	0,4%
Axe 6 - Transition écologique et énergétique	13,0%
Axe 7 - Cohésion sociale	4,5%

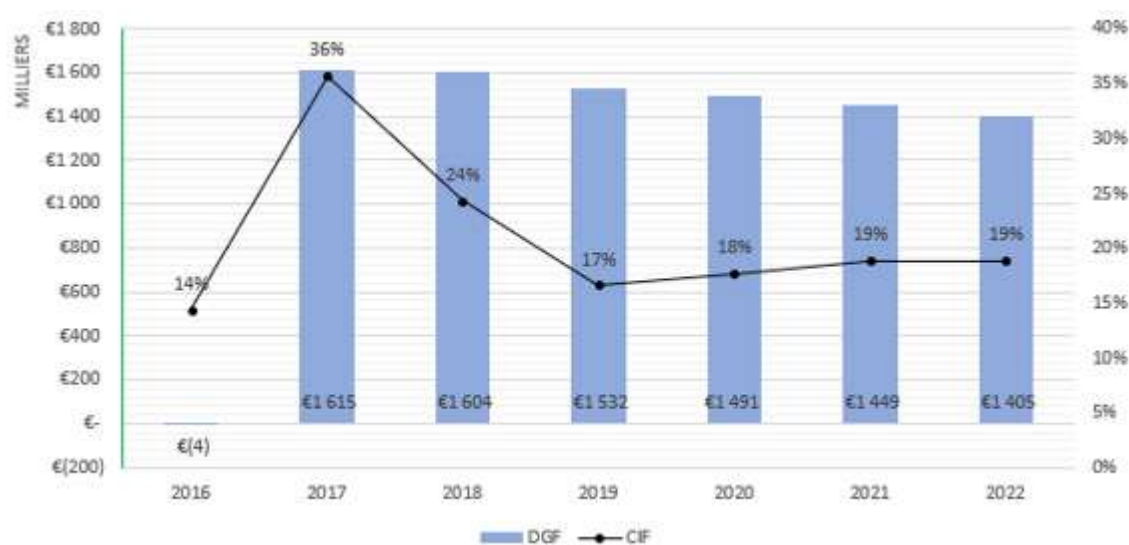
Repères financiers

Un budget principal et 3 budgets annexes

La CCVT, pour l'exercice de ses compétences, dispose, en plus de son budget principal, de plusieurs budgets annexes, notamment pour les activités à caractère industriel et commercial. Les Comptes Administratifs retracent l'exécution budgétaire de l'année 2022 :

Réalisations de l'année 2022	Dépenses (investissement et fonctionnement)	Recettes (investissement et fonctionnement)	Résultat global de clôture	Résultats cumulés (après déduction des Reste à Réaliser)
Budget principal	17 664 843 €	21 205 235 €	3 540 392 €	2 428 982 €
Budget Annexe ZAE	2 945 396 €	3 021 819 €	76 422 €	76 422 €
Services Publics Administratifs	20 610 239 €	24 227 053 €	3 616 814 €	2 505 404 €
Budget annexe Déchets	4 862 099 €	6 077 398 €	1 215 299 €	1 215 299 €
Budget annexe Mobilité	2 280 429 €	2 721 954 €	441 526 €	441 526 €
Services Publics Industriels et Commerciaux	7 142 528 €	8 799 353 €	1 656 825 €	1 656 825 €
Total tous budgets	27 752 767 €	33 026 406 €	5 273 639 €	4 162 229 €

Dotation globale de fonctionnement



La dotation globale de fonctionnement (DGF), instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement opéré sur le budget de l'Etat et distribué aux collectivités locales.

En 2016, avec le prélèvement effectué par l'Etat au titre de la participation de l'EPCI au redressement des finances publiques, la DGF de la CCVT était négative (- 4 000 €). Puis, l'adoption de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) à compter du 1er janvier 2017 a permis de doper artificiellement son Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) qui constitue l'un des critères d'attribution de la DGF, d'où une hausse spectaculaire de la DGF en 2017 pour atteindre 1 615 000 € (dont 1 020 000 € transmis par les communes membres, correspondant à la DGF « Compensation part salaire » et reversés à celles-ci via les attributions de compensations).

Sachant que la baisse de la DGF est encadrée, son montant n'est actuellement plus en lien direct avec le CIF qui a retrouvé son niveau réel depuis 2019. Ce mécanisme permet de conserver un montant élevé de DGF malgré une baisse annuelle comprise entre 2 à 5 %.

FPU : régime fiscal dans lequel la communauté de communes est substituée aux communes membres dans la perception de tous les impôts économiques.

CIF : il mesure l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs regroupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.

Evolution des taux de fiscalité locale

Les taux de fiscalité sont restés constants de 2017 à 2022. Il est à noter que le taux de la Taxe d'Habitation (TH) a été figé pendant l'application de la réforme de la TH, qui s'est traduit par la suppression progressive de cette taxe pour les résidences principales.

	2019		2020		2021		2022	
	taux	variation	taux	variation	taux	variation	taux	variation
Taxe d'habitation (à compter de 2023 : TH sur Résidence secondaire uniquement)	1,90 %	0%	taux figé					
Taxe Foncière sur Propriété Bâtie	1,34 %	0%	1,34 %	0%	1,34 %	0%	1,34 %	0%
Taxe Foncière sur Propriété Non Bâtie	5,80 %	0%	5,80 %	0%	5,80 %	0%	5,80 %	0%
Cotisation Foncière des Entreprises	26,61 %	0%	26,61 %	0%	26,61 %	0%	26,61 %	0%

Délai global de paiement

- Délai global de paiement (moyenne pondérée) : 19,22 jours
- Budget principal : 19,22 jours
- Budget annexe Gestion des déchets : 24,28 jours
- Budget annexe ZAE : 17,20 jours
- Budget annexe Mobilité : 23,70 jours

Lignes de mandats de paiement

8 931 mandats émis en 2022

- Budget principal : 7 969 / an
- Budget annexe Gestion des déchets : 808 / an
- Budget annexe ZAE : 22 / an
- Budget annexe Mobilité : 132 / an

Lignes de titres

1 569 titres émis en 2022

- Budget principal : 1 075 / an
- Budget annexe Gestion des déchets : 454 / an
- Budget annexe ZAE : 9 / an
- Budget annexe Mobilité : 31 / an

Tarifs et subventions 2022

Tarifs pour grand public

Tarifs 2022 grand public uniquement

- Redevances OM : 142 €TTC (puis 149 €TTC en 2023)
- Composteur bois : 57 €TTC
- Composteur PVC : 20,40 €TTC
- Compostage partagé - bac bois : 33 €TTC
- Compostage partagé - 3 bacs + 1 fourche + 1 aérateur : 99 €TTC
- Compostage partagé - bio seau : 3,60 €TTC
- Location de vélo : 50 € (en 2022 puis 60€ en 2023)
- Poids public : 5,20 €TTC / pesée
- Chenil : 10 €TTC / nuité

Transport scolaire (année scolaire 2022 - 2023)

- Carte annuelle : 49 €
- Duplicata : 15 €
- Participation supplémentaire :
 - 115 € / enfant maternelle et primaire - commune Grand Bornand
 - 115 € / enfant maternelle, primaire et secondaire - commune Manigod
 - 115 € / enfant secondaire à moins de 3 km - commune de Thônes

Subventions accordées en 2022



70

subventions accordées



943 682 €

subventions accordées

Jeunesse et sport	192 190 €
Scolaire	11 730 €
Solidarité	51 189 €
Coopération internationale	4 600 €
Tourisme	318 500 €
Développement économique	33 596 €
Agriculture	11 000 €
Ecoles de musique	307 577 €
Culture et patrimoine	13 300 €

Remerciements partenaires

Les élus et les équipes de la Communauté de communes des Vallées de Thônes remercient leurs partenaires :

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Fédération nationale des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)
- SAFER Auvergne-Rhône-Alpes
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)
- Syndicat Intercommunal du Plateau de Beauregard (SIPB)
- Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF 74)
- La Foncière de l'EPF 74
- TERACTEM
- Commissariat à l'Aménagement, au développement et à la protection du massif des Alpes

PATRIMOINE, SPORTS ET CULTURE

- Réseau Empreintes 74
- Ecomusée du Bois et de la Forêt
- Centre de Pratique Musicale de Thônes (CPMT)
- École de musique des Aravis
- Associations sportives et culturelles encadrant la jeunesse

FORMATION

- Ecole Nationale des Industries du Lait et des Viandes (ENILV) de La Roche-sur-Foron
- Lycée Professionnel Agricole de Contamine-sur-Arve
- Maison Familiale Rurale de l'Arclosan (MFR)
- ISETA de Poisy
- Maison Familiale Rurale d'Annecy-le-Vieux (MFR)
- Maison Familiale Rurale du Villaret (MFR)
- Centre de Formation des Métiers de la Montagne (CFMM)
- Centre Nationale de Formation de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)
- Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG)

ÉCONOMIE, EMPLOI, INSERTION

- Initiative Grand Anney (IGA)
- Outdoor Sport Valley (OSV)
- Réseau France Active
- Mission Locale Jeune du Bassin Annécien (MLJBA)
- Offices de Tourisme
- Société d'Economie Alpestre 74 (SEA 74)
- Association des Fromages Traditionnels des Alpes Savoyardes (AFTAIP)
- Syndicat Interprofessionnel du Reblochon (SIR)
- Syndicat du Chevroton
- Union des Producteurs de Reblochon Fermier (UPRF)
- Saveurs des Aravis
- Comité agricole du Pays de Thônes
- Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)
- Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI)

TRANSPORT

- Syndicat Intercommunal du Massif des Aravis (SIMA)
- Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux de transport public (AGIR)

NUMÉRIQUE

- SYndicat des Energie et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE)

SOCIAL

- Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute-Savoie
- Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)
- Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILD&CA)
- Pôle Emploi de la Haute-Savoie

ENVIRONNEMENT

- Syndicat Mixte des Glières (SMG)
- Fédération des chasseurs de Haute-Savoie
- Association SylvACCTES
- ASTERS - Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie
- Office National des Forêts (ONF)
- Centre National de la Propriété Forestière (CNPF)
- Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)
- France Nature Environnement (FNE)

GEMAPI

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

- Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A)
- Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arly (SMBVA)
- Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy (SILA)

INSTITUTION

- Thônes
- Le Grand-Bornand
- La Clusaz
- Saint-Jean-de-Sixt
- Dingy-Saint-Clair
- Les Villards-sur-Thônes
- Alex
- Manigod
- Serraval
- Les Clefs
- La Balme-de-Thuy
- Le Bouchet-Mont-Charvin
- Le Grand-Anney et les autres Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du bassin annécien
- Europe
- Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Département de la Haute-Savoie
- Région Sud
- Services de l'État du département de la Haute-Savoie

Rapport d'activité 2022

Alex

La Balme-de-Thuy

Le Bouchet Mont-Charvin

Les Clefs

La Clusaz

Dingy-Saint-Clair

Le Grand-Bornand

Manigod

Saint-Jean-de-Sixt

Serraval

Thônes

Les Villards-sur-Thônes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DINGY-SAINT-CLAIR

L'an deux mille vingt-trois, le vingt deux juin, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Laurence AUDETTE, maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 16.06.2023

Membres présents : Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL, Philippe GAULTIER, Catherine MARGUERET, Myriam CADOUX, Laurent CHIABAUT, Sophie GRESILLON, Hubert JOUVENOD, Josselin MAUXION, Bruno PUECH, Anne ROCHE BOUVIER

Membres excusés : Boris FOURNIER (pouvoir à Bruno DUMEIGNIL), Anne-Laurence MAZENQ (pouvoir à Bruno PUECH), Axelle JORCIN, Marie Louise MENDY

Le quorum est atteint. Secrétaire de séance : M. Josselin MAUXION.

RAPPORT ANNUEL DE FONCTIONNEMENT 2021 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL ABD - N°47-2023

Rapporteur : M. Bruno DUMEIGNIL, maire-adjoint et vice-Président du Syndicat Intercommunal ABD (SIABD)

Il est rappelé que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Non Collectif.

Ce rapport doit faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal par vote à main levée avec 13 voix POUR :

- **PREND ACTE** du rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Non Collectif du SIABD.

A Dingy-Saint-Clair, le 26.06.2023

Le Maire,
Laurence AUDETTE



le secrétaire de séance
Josselin MAUXION



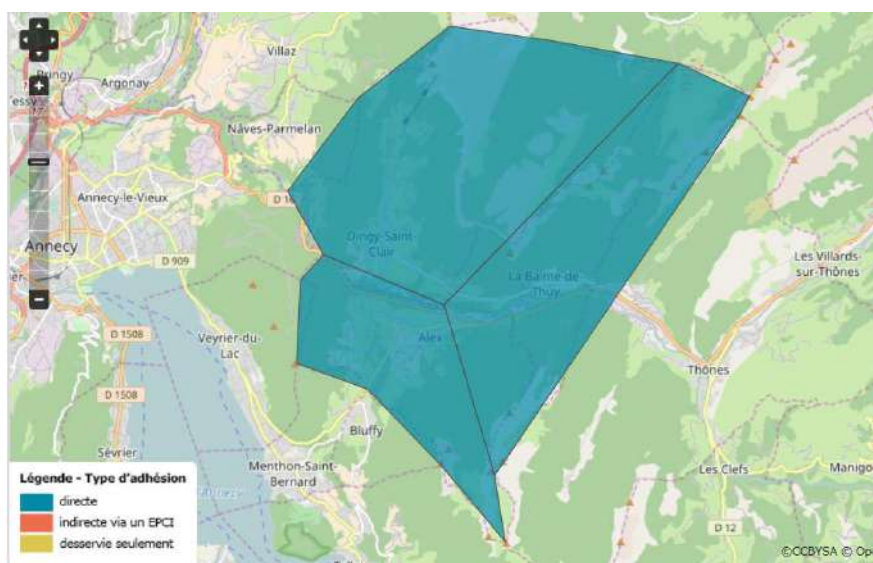
Ainsi fait et délibéré en séance aux dates et lieux susdits.

Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par télétransmission en préfecture le 26.06.2023 et mise en ligne le 26.06.2023 – Le Maire, Laurence AUDETTE

SIABD SYNDICAT INTERCOMMUNAL ALEX - DINGY SAINT CLAIR - LA BALME DE THUY

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2021



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs

peut être obtenu sur le site www.services.eafrance.fr

Table des matières

1- CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
1.1 Présentation du territoire desservi	
1.2 Mode de gestion du service	
1.3 Estimation de la population desservie (D301.0)	
1.4 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	
2- TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	4
2.1 Modalités de tarification	
2.2 Recettes	
3- INDICATEURS DE PERFORMANCE	6
3.1 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs (P301.3)	
4- FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	7
4.1 Montants financiers des travaux réalisés	
4.2 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SI ALEX-DINGY SAINT CLAIR-LA BALME DE THUY
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples
- Compétences liées au service
 - Contrôle des installations Traitement des matières de vidanges
 - Entretien des installations Réhabilitation des installations Réalisation des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Alex, Dingy-Saint-Clair, La Balme-de-Thuy
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 19.02.2002 Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Régie par Entreprise privée (prestataire de service)**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : Cabinet Gilles Nicot
- Date de début de contrat initial : 04.10.2001
- Date du renouvellement de contrat : 01.01.2018
- Avenant pour actualisation des prix : 01.01.2020
- Nature exacte de la mission du prestataire :
 - ✓ contrôles de conception et de réalisation des nouvelles installations
 - ✓ contrôles de conception et de réalisation des installations réhabilitées
 - ✓ contrôles périodiques des dispositifs existants dans le cadre d'une tournée annuelle
 - ✓ contrôles à la demande dans le cadre des ventes immobilières.

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert **2 192 habitants contre 2157 en 2020**, pour un nombre total d'habitants résidant sur le territoire du service de **3085**.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) **est de 71 %**

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2018	Exercice 2019
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange (propose un service de vidanges)	Oui	Oui

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2021 est de 110 (110 en 2020).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables au 01/01/2021 sont les suivants :

Tarifs TTC pour les administrés	Au 01/01/2021
Tarif du contrôle des installations neuves en € Contrôle de projet et contrôle de réalisation	323.18 €
Tarif du contrôle des installations neuves en € Contrôle de projet et contrôle de réalisation – SANS DEPLACEMENT	215.46 €
Tarif du contrôle des réhabilitations volontaires hors autorisation d'urbanisme (projet et réalisation)	0.00 (323.18 € pris en charge le SIABD)
Tarif du contrôle spécifique avant vente (si absence de rapport daté de moins de 3 ans)	107.50 €
Tarif du contrôle des installations existantes en € Redevance annuelle	25.00 €

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 04/10/2001 décidant la répercussion directe au particulier des honoraires relatifs aux nouvelles installations.
- Délibération du 28/09/2010 décidant la répercussion au particulier des primes versées par l'Agence de l'eau (dispositifs neufs et réhabilitations)
- Délibération du 23/03/2011 décidant la prise en charge par le syndicat des honoraires dus au titre du contrôle avant travaux dans le cadre d'une réhabilitation volontaire sans demande d'autorisation d'urbanisme, ou en vue d'une mise en conformité du dispositif suite à vente du bien.
- Délibération du 23/03/2011 décidant la répercussion au particulier des honoraires relatifs aux contrôles avant vente d'un bien immobilier.
- Délibération du 11/02/2014 décidant la prise en charge par le SIABD de la hausse du taux de TVA réduit et de la non répercussion sur le montant de la redevance – montant de la redevance : 25.00 € TTC.
- Délibération du 11/02/2014 décidant la prise en charge par le SIABD des honoraires dus au titre des contrôles dans le cadre d'une réhabilitation volontaire sans demande d'autorisation d'urbanisme, ou en vue d'une mise en conformité du dispositif suite à vente du bien (sans demande d'autorisation d'urbanisme)

- Délibération du 04/12/2014 décidant de la majoration de redevance pour non mise en conformité suite à vente et pour refus de contrôle (dispositifs jamais contrôlés)

2.2. Recettes

	Exercice 2020	Exercice 2021
	Total HT	Total HT
Facturation du service obligatoire en € (redevance)	21 161.63	20 479.73
Autres prestations auprès des abonnés en € (contrôles avant-après travaux et vente)	2 145.68	6 675.90
Contribution exceptionnelle du budget général en €	0	0
Primes de l'Agence de l'Eau	0	0

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformités}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

Nb : pour le SIABD l'indicateur ne reprend pas les données depuis la création du service mais établit les décomptes à la date du 31.12. N

	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre d'installations contrôlées conformes/conformes tolérables ou mises en conformité	694	707
Nombre d'installations contrôlées	906	930
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	0	0
Taux de <u>conformité</u> en %	76 %	76 %

	ALEX	LA BALME DE THUY	DINGY ST CLAIR	TOTAL SIABD
Nombre d'installations répertoriées	334	106	490	930
Dont conformes	166	47	269	482 soit 52 %
Dont non conformes tolérables	80	42	103	225 soit 24 %
Dont non conformes	86	17	114	217 soit 23 %
Dont jamais contrôlées (non réponse ou refus de contrôle)	2	0	4	6 soit 0.01 %
Taux de conformité 2021	73.6 %	83.9 %	75.9 %	76.0 %
RAPPEL taux de conformité 2020	75.3 %	84.9 %	75.6 %	76.6 %

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux **réalisés** durant l'exercice budgétaire **2021** est de **0** €.

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €
-----	-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DINGY-SAINT-CLAIR

L'an deux mille vingt-trois, le vingt deux juin, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Laurence AUDETTE, maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 16.06.2023

Membres présents : Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL, Philippe GAULTIER, Catherine MARGUERET, Myriam CADOUX, Laurent CHIABAUT, Sophie GRESILLON, Hubert JOUVENOD, Josselin MAUXION, Bruno PUECH, Anne ROCHE BOUVIER

Membres excusés : Boris FOURNIER (pouvoir à Bruno DUMEIGNIL), Anne-Laurence MAZENQ (pouvoir à Bruno PUECH), Axelle JORCIN, Marie Louise MENDY

Le quorum est atteint. Secrétaire de séance : M. Josselin MAUXION.

RAPPORT SUR LES DECISIONS DU MAIRE – ARTICLE L2122-21 du CGCT

Le conseil Municipal PREND ACTE des décisions du maire :

N°	Date	Objet	Intitulé
10/2023	17.04.2023	Cimetière	renouvellement concession LAGRANGE Jacques
11/2023	17.04.2023	Cimetière	renouvellement concession TESSIER Denise
12/2023	17.04.2023	Cimetière	renouvellement concession GUILLOU Yves-Louis
13/2023	17.04.2023	Cimetière	attribution concession Lisette MANDALLAZ
14/2023	17.04.2023	marchés	annule et remplace la décision 41.2022 du 30.12.2022 : acceptation du devis Entreprise LATHUILLE FRERES - EP Chessenay pour 83811.50 HT
15/2023	17.04.2023	marchés	Avenant marché déneigement : rectification formule actualisation et tarif QUAD
16/2023	05.05.2023	demande de subvention	Dossier CDAS 2023 - Projet mairie
17/2023	05.05.2023	MARCHE	CRECHE - LOT 1 Avrillon - AVENANT 1 - plus value 5 525 €HT
18/2023	05.05.2023	MARCHE	CRECHE - LOT 1 Avrillon - AVENANT 2 - modifications prestations 0 €HT
19/2023	05.05.2023	MARCHE	CRECHE - LOT 2 Applic alu - AVENANT 1 - plus value 9 150 €HT
20/2023	05.05.2023	MARCHE	CRECHE - LOT 3 SNPI - AVENANT 1 - plus value 3 693 €HT
21/2023	05.05.2023	MARCHE	CRECHE - LOT 5 APM - AVENANT 1 - plus value 1 390 €HT
22/2023	05.05.2023	MARCHE	CRECHE - LOT 6 SCM - AVENANT 1 - plus value 273.32 €HT
23/2023	05.05.2023	MARCHE	CRECHE - LOT 8 Bouvier frères - AVENANT 1 - moins value 3 372.15 €HT
24/2023	05.05.2023	MARCHE	CRECHE - LOT 8 Bouvier frères - AVENANT 2 - modification index INSEE
25/2023	05.05.2023	MARCHE	CRECHE - LOT 10 ELTIS - AVENANT 1 - Plus value 2 451.18 €HT
26/2023	05.05.2023	MARCHE	BATIMENT JEUNESSE (BJ) - saisie Garantie à Première demande (GPD) Gherardini LOT 2 : 23 633.69€
27/2023	05.05.2023	MARCHE	BJ - saisie Retenue de Garantie (RP) lot 06 SNPI : 236.21€
28/2023	05.05.2023	MARCHE	BJ - saisie GPD LOT 06 SNPI : 7 132.40€

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le 26/06/2023

S'LO

Numéro de dossier : 074-247461025-20230622-472023CM01-DE

29/2023	05.05.2023	MARCHE	BJ - SAISIE RG LOT 09 AMP S
30/2023	05.05.2023	MARCHE	BJ - saisie RG LOT 10 DUCLAUX CHAPPES : 1 012.44€
31/2023	05.05.2023	MARCHE	BJ - SAISIE GPD SCM LOT 11 : 2 314.94€
32/2023	05.05.2023	MARCHE	BJ - SAISIE GPD AQUATAIR LOT 13 : 2 550€
33/2023	16.05.2023	CIMETIERE	attribution concession Bernard ZANAROLI
34/2023	07.06.2023	MARCHE	MOE CRECHE - AVENANT 4 - ATTRIB MISSION MOBILIER 5 460€
35/2023	08.06.2023	INVENTAIRE	Cession abri Buvette stade de foot à la Commune Balme de Thuy : 3 500€
36/2023	08.06.2023	DEFENSE DE LA COMMUNE	défense confiée à Me DURAZ - contentieux devant le TA engagé par le GAEC le Nanoir à l'encontre de la DP division PIGNARRE : 1500 € HT
37/2023	08.06.2023	Louage de choses	Renouvellement bail Foubert Gwenaël – durée : 6 ans – loyer 704.43€, révisable annuellement selon l'IRL INSEE.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER :

N°	DATE	Lieu-dit	Parcelles	décision
74 102 23X0005	05.04.2023	La Cloutre-La Blonnière	B 665-1866-1949-1954	pas de préemption le 5.05.2023
74 102 23X0006	25.04.2023	Provenat	D 2077P	pas de préemption le 03.05.2023
74 102 23X0007	09.05.2023	Provenat	D889 - 890	pas de préemption le 13.06.2023
74 102 23X0008	16.05.2023	Provenat	D 2436	pas de préemption le 05.06.2023
74 102 23X0009	16.05.2023	Provenat	D 2438	pas de préemption le 05.06.2023
74 102 23X010	16.05.2023	Provenat	D 1689-2435-2438-893	pas de préemption le 05.06.2023
74 102 23X011	08.06.2023	Provenat	D 2077	pas de préemption le 20.06.2023
74 102 23X012	09.06.2023	Cornet	D 2168 - D 1444	pas de préemption le 20.06.2023

A Dingy-Saint-Clair, le 26.06.2023

Le Maire,
Laurence AUDETTE

le secrétaire de séance
Josselin MAUXION




Ainsi fait et délibéré en séance aux dates et lieux susdits.

Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par télétransmission en préfecture le 26.06.2023 et mise en ligne le 26.06.2023 – Le Maire, Laurence AUDETTE